



NORME DE CLASSIFICATION

MÉDECINE

**CATÉGORIE SCIENTIFIQUE ET
PROFESSIONNELLE**

TABLES DES MATIÈRES

	PAGE
INTRODUCTION	1
DÉFINITION DE LA CATÉGORIE	2
DÉFINITION DU GROUPE	3
SOUS-GROUPE: MÉDECINS FONCTIONNAIRES	
INTRODUCTION	5
DÉFINITION DU SOUS-GROUPE	7
GLOSSAIRE	8
FACTEURS	9
INDEX - DESCRIPTIONS DE POSTES-REPÈRES	
Par ordre de niveau ascendant	16
SOUS-GROUPE: MÉDECINS SPÉCIALISTES	
INTRODUCTION	1
DÉFINITION DU SOUS-GROUPE	2
GLOSSAIRE	3
DESCRIPTIONS DE DEGRÉ	4
INDEX - DESCRIPTIONS DE POSTES-REPÈRES	
Par ordre ascendant de niveau	5

INTRODUCTION

Les postes attribués au groupe de la médecine se répartissent en deux sous-groupes:

Médecins fonctionnaires

Médecins spécialistes

Cette norme décrit les plans de classification servant à évaluer les postes attribués à ce groupe professionnel. Elle comprend une introduction et la définition de la catégorie scientifique et professionnelle et celle du groupe de la médecine. La norme comprend également une introduction, une définition de chaque sous-groupe, un glossaire, un plan de classification et des descriptions de postes-repères pour chaque sous-groupe.

L'attribution d'un poste à l'un ou l'autre des deux sous-groupes doit se faire par référence aux définitions de chaque sous-groupe.

DÉFINITION DE LA CATÉGORIE

Les catégories professionnelles sont abrogées depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la réforme de la fonction publique (LRFP), le 1er avril 1993. Par conséquent, les définitions des catégories professionnelles ont été enlevées des normes de classification.

DÉFINITION DU GROUPE

À des fins d'attribution des groupes professionnels, il est recommandé d'utiliser [les tables de correspondance des définitions des groupes professionnels](#) qui indiquent les définitions des groupes de 1999 et les énoncés correspondant sur les postes inclus et les postes exclus. Elles permettent de rattacher les éléments pertinents de la définition générale du groupe professionnel de 1999 à chaque norme de classification.

SOUS-GROUPE - MÉDECINS FONCTIONNAIRES

SOUS-GROUPE: MÉDECINS FONCTIONNAIRES/INTRODUCTION

Cette partie de la norme du groupe de la médecine décrit le plan de classification servant à évaluer les postes attribués au sous-groupe des médecins fonctionnaires. Elle comprend une introduction, une définition du sous-groupe, un glossaire des définitions et caractéristiques des facteurs, les grandes lignes des degrés et des descriptions de postes-repères.

On a établi pour ce sous-groupe un plan de classification à cinq niveaux représentant des différences appréciables quant à la difficulté du travail.

Facteurs

L'évaluation des postes et leur attribution à un niveau de classification sont déterminées par l'application de trois facteurs:

- La nature des activités
- Les responsabilités des activités
- L'administration

La description de chaque facteur met en valeur les facettes du travail assigné aux postes attribués au sous-groupe. Il existe, pour chaque facteur, une liste de caractéristiques. Celles-ci indiquent les principaux aspects dont on tiendra compte dans l'évaluation d'un poste en fonction d'un facteur donné. Chaque caractéristique indique les exigences minimale et maximale. Les caractéristiques du facteur servent à assurer la prise en compte de toutes les facettes du travail que comporte le poste.

Étant donné la nature et la diversité des postes qu'englobe ce sous-groupe, on n'a pas estimé possible de produire, pour tous les degrés des facteurs, des définitions valables qui décriraient et distingueraient les travaux selon leur difficulté croissante, du niveau le plus bas au niveau le plus élevé. En conséquence, les grandes lignes des degrés ne figurent que pour les deuxième et quatrième degrés. Elles décrivent les facettes du travail que l'on trouve dans la plupart des postes à ce niveau. Les descriptions de postes-repères illustrent par des exemples les degrés correspondant à chaque facteur.

Postes-repères

Les descriptions de postes-repères illustrent les degrés de chaque facteur et les niveaux du plan de classification. Chaque poste-repère comporte un titre descriptif, un énoncé des principales fonctions avec le pourcentage du temps qui leur est consacré et un ensemble de spécifications décrivant les facettes du travail que comporte le poste selon les caractéristiques de chacun des trois facteurs. Les spécifications illustrent, par des exemples, l'application du plan d'évaluation aux fonctions et responsabilités du poste-repère et indiquent le degré attribué au poste pour chaque facteur. Un niveau de classification est attribué à chaque poste-repère.

Utilisation de la norme

L'application de cette norme de classification comporte six étapes:

1. Étudier la description du poste pour s'assurer que l'on comprend bien le poste, dans son ensemble, ainsi que la nature de ses fonctions et responsabilités dans leur rapport avec les caractéristiques de chaque facteur. Étudier également la relation du poste en question avec les postes supérieurs et inférieurs au sein de l'organisation.

2. Confirmer l'attribution du poste à la catégorie, au groupe et au sous-groupe par référence aux définitions et aux descriptions des postes inclus et exclus.
3. Attribuer provisoirement, au poste en question, un degré relativement à chaque facteur en examinant les fonctions et responsabilités du poste par rapport à l'échelle indiquée pour chaque caractéristique du facteur et les grandes lignes du degré correspondant au facteur, ainsi qu'en déterminant si la difficulté du travail est plus grande ou moins grande que le degré qui est décrit. Les facettes du travail que comporte le poste en question doivent être reliées aux grandes lignes du degré dans leur ensemble, et non à des mots ou membres de phrases isolés.
4. Confirmer le degré attribué provisoirement en le comparant aux descriptions de postes-repères.
5. Déterminer le niveau du poste par le degré qui lui a été attribué selon au moins deux des trois facteurs. Lorsqu'un degré n'est pas prédominant, les appréciateurs doivent comparer le travail, dans son ensemble, aux descriptions de postes-repères et déterminer le niveau qui correspond le mieux, dans l'ensemble, aux fonctions et responsabilités du poste.
6. Comparer le poste aux descriptions de postes-repères attribués au même niveau pour vérifier la validité du niveau choisi.

DÉFINITION DU SOUS-GROUPE: MÉDECINS FONCTIONNAIRES

L'exécution, la prestation d'avis, la supervision ou la direction d'un travail professionnel et scientifique dans un ou plusieurs domaines de la médecine.

Postes inclus

Les postes inclus dans le sous-groupe sont ceux qui requièrent l'application d'une connaissance étendue de la médecine dans l'exercice d'une ou plusieurs des fonctions suivantes:

Exécuter des programmes visant à promouvoir l'hygiène publique et individuelle;

Dispenser des services médicaux et de santé ou les planifier et les évaluer;

Évaluer des produits pharmaceutiques quant à leur sécurité et leur efficacité dans les conditions d'utilisation visées;

Évaluer l'invalidité physique ou mentale à des fins d'indemnisation ou de prestations;

Effectuer des travaux de recherche et d'expérimentation sur les causes, le taux d'incidence et la prévalence des maladies, les méthodes de traitement ou la prévention et la lutte contre les maladies, d'autres états pathologiques ou problèmes de santé particuliers;

- Dispenser des avis;

- La supervision et la direction de l'une quelconque des fonctions ci-dessus.

Postes exclus

Les postes exclus de ce sous-groupe sont ceux qui requièrent l'exercice d'une spécialité médicale.

GLOSSAIRE

«Service continu»: tâches ou recherches, ordinairement d'une nature directe, qui reviennent selon un modèle ou des cycles à répétition.

«Activités»: différents actes posés dans l'exercice des fonctions d'un poste, comme la planification, l'estimation, la supervision, l'orientation, la formation, le diagnostic et l'évaluation.

«Matières d'étude»: faits, théories, idées, techniques d'ordre médical et questions connexes qui font l'objet d'études, de projets ou de programmes.

((Domaines de spécialisation connexes»: disciplines reliées à des études ou services en cours, en raison de leurs répercussions ou de leur affinité. Par exemple, pour la médecine, des disciplines comme les sciences infirmières, la psychologie, la physiothérapie, la pharmacologie, la chimie et la biologie constituent des domaines de spécialisation connexes.

«Services cliniques»: prestation de soins directs aux individus et de services de diagnostic, de thérapie et de prévention.

«Personnel de soutien»: employés professionnels ou non professionnels qui servent et aident les médecins fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions, par exemple les résidents, les infirmières, les aides-infirmières, les garçons de salle d'hôpital, les techniciens et le personnel administratif de soutien.

«Services de santé»: services de consultation et d'exécution visant à promouvoir, protéger et restaurer la santé physique et mentale des individus, des familles et collectivités. Ils sont dispensés par divers professionnels de la santé et de professions connexes sur le plan communautaire et personnel.

FACTEURS

NATURE DES ACTIVITÉS

RESPONSABILITÉS DES ACTIVITÉS

ADMINISTRATION

NATURE DES ACTIVITÉS

Ce facteur sert à mesurer la difficulté du travail en fonction de son étendue, de la diversité des activités, de la mise en valeur des approches, méthodes et techniques ainsi que des exigences en matière de connaissances.

Les moteurs doivent tenir compte des caractéristiques ci-après, lorsqu'ils évaluent les postes en fonction de ce facteur:

L'étendue du travail:

- d'une partie ou d'une phase du projet ou de l'étude, ou d'une opération continue nécessitant la prestation de services limités;
- à un programme médical ou de santé englobant diverses études ou initiatives menées simultanément à l'intérieur d'une vaste gamme de matières et de domaines connexes de spécialisation et qui nécessite normalement des recherches ou activités intensives.

La diversité des activités.

- d'une série de tâches qui comprennent un nombre limité d'activités et se ressemblent sous presque tous les rapports;
- à un vaste éventail d'activités professionnelles et administratives qui diffèrent les unes des autres sous presque tous les rapports.

La mise en valeur des approches, méthodes et techniques:

- de l'application des méthodes et techniques reconnues pour satisfaire les exigences du travail;
- à l'élaboration et à l'application de nouvelles approches, méthodes et techniques répondant à l'évolution des besoins d'un programme donné.

Les exigences en matière de connaissances dans le domaine de la médecine, les domaines connexes de spécialisation, l'administration de programmes médicaux et de fonctions ou politiques ministérielles vont:

- d'une connaissance approfondie des techniques et procédures pour atteindre les objectifs de travail à l'intérieur des paramètres établis;
- à une connaissance faisant autorité dans les domaines touchés par un programme médical ou de santé, une connaissance étendue des fonctions et exigences des domaines connexes de spécialisation et des règlements et politiques qui régissent le programme.

NATURE DES ACTIVITÉS

Degré	Descriptions de poste-repère	
	N°	
	1	1 Agent d'évaluation médicale, Région outremer
Le travail porte sur un seul domaine de spécialisation ou sur plusieurs domaines connexes. Il consiste à dispenser des services cliniques complets ou à mener une série de projets exigeant une recherche plus ou moins poussée. Les activités diffèrent les unes des autres sous plusieurs aspects et comprennent notamment l'observation, l'analyse et l'évaluation de phénomènes médicaux et substances médicales; la prestation de soins, la formation et la supervision du personnel de soutien, l'examen du travail des autres et l'octroi de conseils. Le travail requiert la sélection et la mise en oeuvre d'approches, méthodes et techniques appropriées, compte tenu de l'adaptation nécessaire pour résoudre les problèmes d'un travail donné. Il exige une connaissance approfondie des principes, méthodes et techniques applicables au travail. Il faut également se familiariser avec les pratiques des domaines connexes de spécialisation, ainsi que les règlements et procédures ministériels.	2	2 Chef de section, Recherche épidémiologique (Ouest)
		3 Médecin fonctionnaire, Division de la Gastro entérologie, Hématologie, Oncologie
	3	4 Médecin fonctionnaire régional de l'aviation, Région de l'Ontario
		5 Chef, division de la surveillance des maladies transmissibles
		6 Chef, division de la Gastro entérologie, Hématologie, Oncologie
		7 Agent des services médicaux régionaux, Ottawa
	4	8 Directeur, division de l'Évaluation de la santé
		9 Directeur régional adjoint, Sud
	5	10 Directeur régional, Région de l'Ontario

RESPONSABILITÉS DES ACTIVITÉS

Ce facteur sert à mesurer la difficulté du travail en fonction de la latitude laissée pour l'exercice des initiatives et du jugement et en fonction de la responsabilité des travaux d'autrui. Il sert également à mesurer l'importance du travail en termes de son impact sur l'engagement des ressources et la nécessité de donner des conseils.

Les moteurs doivent tenir compte des caractéristiques ci-après, lorsqu'ils évaluent les postes en fonction de ce facteur:

La responsabilité de définir les buts et les difficultés et de fixer des lignes de conduite.

- de l'indication des difficultés, des variables prévues et des précédents;
- à l'élaboration des programmes, la définition des buts et du cadre, ainsi qu'à la définition de diverses façons d'aborder les problèmes complexes.

Les directives d'ordre professionnel reçues:

- des directives visant la bonne utilisation des méthodes et des techniques, et des conseils sur les aspects inhabituels et les différentes façons possibles d'aborder les questions;
- à l'orientation générale sur la portée des lignes de conduite et les objectifs du programme.

Le degré de vérification des travaux par autrui:

- de l'examen des travaux d'une étape à l'autre;
- à l'évaluation des résultats du travail en fonction des objectifs du programme.

La responsabilité de mesurer la qualité du travail d'autrui:

- de la vérification du travail du personnel de soutien, en cours d'exécution ou une fois achevé;
- à l'évaluation des analyses portant sur des questions complexes et des propositions s'écartant des méthodes reconnues.

L'impact des activités sur l'engagement des ressources:

- des dépenses mineures une fois pour toute pour des installations, du matériel et des fournitures;
- à l'évaluation d'études coût-avantages, de faisabilité ou de gestion et à l'autorisation ou à la recommandation d'autoriser des programmes comportant l'engagement d'un personnel nombreux, l'investissement de grosses sommes d'argent et l'acquisition ou l'utilisation d'installations, de matériel et de fournitures coûteux.

L'exigence relative à la prestation de conseils:

- des conseils donnés aux collaborateurs et au personnel de soutien sur des questions étroitement liées au travail;
- aux conseils et recommandations faisant autorité et portant sur diverses questions qui ont une portée nationale ou internationale pour les hauts fonctionnaires.

Degré	Descriptions de poste-repère	
	N°	
	1	1 Agent d'évaluation médicale, Région outremer
Le travail exige de cerner les difficultés et de fixer les angles d'approche et les méthodes appropriées pour les surmonter. L'orientation comporte des entretiens avec d'autres professionnels de haut niveau sur les implications de difficultés inhabituelles. Les travaux achevés et les recommandations font l'objet d'évaluation pour s'assurer de leur justesse et de leur conformité aux normes professionnelles. Il faut examiner le travail de ses subordonnés et du personnel de soutien, en cours d'exécution ou une fois achevé. Il faut normalement planifier l'utilisation du matériel, des fournitures et des installations Il faut conseiller ses collaborateurs, ses adjoints et le personnel de soutien sur des questions concernant le travail à accomplir dans son propre domaine de spécialisation.	2	2 Chef de section, Recherche épidémiologique (Ouest)
	3	3 Médecin fonctionnaire, Division de la Castro entérologie, Hématologie, Oncologie
	3	4 Médecin fonctionnaire régional de l'aviation, Région de l'Ontario
		5 Chef, division de la surveillance des maladies transmissibles
		6 Chef, division de la Castro entérologie, Hématologie, Oncologie
		7 Agent des services médicaux régionaux, Ottawa
Le travail exige de définir les objectifs et les lignes de conduite en matière d'études ou de travaux portant sur un certains domaines connexes et indiquer comment aborder la résolution des problèmes complexes. Il faut être indépendant sur le plan professionnel et les directives se limitent normalement à des questions exigeant une définition ou une clarification de la politique ou des objectifs. Les travaux achevés, les conclusions et les recommandations font l'objet d'évaluation pour s'assurer de leur justesse par rapport à la réalisation des objectifs et de leur conformité aux directives. La révision des travaux des subordonnés, des collaborateurs et des autres spécialistes porte sur les angles d'approche, la justesse et les répercussions sur les activités médicales ou de santé. Il faut normalement mener et évaluer des études coût-avantages et de faisabilité comme base pour l'élaboration et la mise en oeuvre de recommandations comportant l'engagement d'un personnel nombreux et l'investissement de grosses sommes d'argent. Il faut conseiller les autres spécialistes et fonctionnaires sur les difficultés et aspects théoriques des domaines connexes aux travaux. Il faut donner des conseils faisant autorité dans son propre domaine de spécialisation.	4	8 Directeur, division de l'Évaluation de la santé
	9	9 Directeur régional adjoint, Sud
	5	10 Directeur régional, Région des l'Ontario

ADMINISTRATION

Ce facteur sert à mesurer la difficulté du travail, en fonction des responsabilités qu'imposent l'administration du personnel, des ressources financières et autres, la planification et l'amélioration des communications, du contrôle administratif et de la délégation des pouvoirs dans un organismes, ainsi que la coordination des travaux avec ceux d'autrui.

Les moteurs doivent tenir compte des caractéristiques ci-après, lorsqu'ils évaluent les postes en fonction de ce facteur:

La responsabilité de diriger le personnel:

- de la supervision du personnel de soutien, selon les ordres reçus;
- à la gestion d'un effectif considérable (environ 600 personnes) réparti dans divers groupes de membres de catégories professionnelles, de techniciens et d'autres professions, et à la sélection, l'évaluation, la formation et l'affectation du personnel et des superviseurs subalternes pour en assurer le perfectionnement et l'efficacité.

La responsabilité d'administrer les ressources matérielles et financières:

- de la planification de l'usage quotidien du matériel et des fournitures;
- à la planification et à la mise en oeuvre du contrôle d'installations et de ressources coûteuses ainsi qu'à la préparation et la gestion d'un budget considérable (environ 8 000 000 \$).

La responsabilité d'obtenir de l'aide de l'extérieur:

- des recommandations concernant le recours à l'aide de l'extérieur;
- à la confirmation de la nécessité de l'aide et au choix des meilleures sources d'assistance, à la négociation des honoraires et des salaires, à l'adaptation des coûts et avantages aux contraintes budgétaires et à l'approbation des sorties de fonds.

La responsabilité de mettre sur pied une organisation de travail efficace:

- de l'organisation d'un personnel restreint en un groupe de travail efficace, comme prescrit;
- au besoin permanent d'organiser et de coordonner un effectif considérable s'acquittant d'un large éventail de fonctions pour exécuter les travaux actuels et prévus d'un programme.

La responsabilité de la coordination administrative du travail réalisé pour le compte d'un autre service ou en collaboration avec lui.

- de la coordination d'un petit nombre de travaux avec ceux d'autres personnes;
- à la coordination d'une vaste gamme de travaux avec ceux d'autres organismes.

ADMINISTRATION

Degré	Descriptions de poste-repère	
	N°	
	1	1 Agent d'évaluation médicale, Région d'outremer 3 Médecin fonctionnaire, Division de la Gastroentérologie, Hématologie, Oncologie
Le travail exige de surveiller et diriger à plein temps le personnel professionnel subalterne et le personnel de soutien. Il faut estimer les coûts et contrôler les travaux quant à leur conformité aux normes de productivité et de qualité et recommander le recours à l'aide extérieure. Il faut organiser et de coordonner le travail d'un petit effectif, à savoir attribuer les fonctions et responsabilités, mettre au point et appliquer de meilleures méthodes de travail et définir les priorités. Il faut en outre coordonner les opérations avec celles qui se déroulent dans d'autres organismes.	2	2 Chef de section, Recherche épidémiologique (Ouest) 4 Médecin fonctionnaire régional de l'aviation, Région de l'Ontario 6 Chef, division de la Gastroentérologie, Hématologie, Oncologie
	3	5 Chef, division de la Surveillance des maladies transmissibles 7 Agent des services médicaux régionaux, Ottawa 8 Directeur, division de l'Évaluation de la santé
	4	9 Directeur régional adjoint, Sud
Le travail exige d'élaborer et de mettre en oeuvre des plans et des lignes de conduite en matière de cadres, de planification de la main-d'œuvre, de relations internes et de formation d'un effectif nombreux dans des groupes de la catégorie professionnelle et d'autres groupes. Il faut aussi préparer et administrer un budget important, affecter des fonds, appliquer des contrôles de la qualité et des coûts, et faire le nécessaire pour le recrutement et la rémunération de l'aide extérieure. Il faut organiser et coordonner un large éventail d'activités professionnelles et de soutien à l'aide d'un certain nombre de surveillants subalternes, évaluer et réviser les méthodes de travail et les organisations pour atteindre les objectifs du programme. Il faut également créer et entretenir de bonnes relations de travail avec divers organismes provinciaux, nationaux et internationaux.	5	10 Directeur régional, Région de l'Ontario

INDEX-DESCRIPTIONS DE POSTES-REPÈRES

Par ordre de niveau ascendant

NI VEAU	N° DU POSTE- REPÈRE	TITRE DESCRIPTIF	FACTEUR D'ÉVALUATION
1	1	Agent d'évaluation médicale, Région outremer	1-1-1
2	2	Chef de section, Recherche épidémiologique (Ouest) Division de l'épidémiologie régionale	2-2-2
2	3	Médecin fonctionnaire, division de la Gastro- entérologie, Hématologie, Oncologie, Bureau des médicaments de prescription pour usage humain	2-2-1
3	4	Médecin fonctionnaire régional de l'aviation, Région de l'Ontario, Direction des services médicaux	3-3-2
3	5	Chef, division de la Surveillance des maladies transmissibles, Bureau de l'épidémiologie des maladies transmissibles, Direction des services de santé	3-3-3
3	6	Chef, division de la Gastro-entérologie, Hématologie, Oncologie, Bureau des médicaments de prescription pour usage humain	3-3-2
3	7	Agent des services médicaux régionaux, Services de santé, Ottawa	3-3-3
4	8	Directeur, division de l'Évaluation de la santé, Direction générale des services de santé	4-4-3
4	9	Directeur régional adjoint, Sud, Direction des services médicaux	4-4-4
5	10	Directeur général, Région de l'Ontario, Direction des services médicaux	5-5-5

1.1
DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 1

Niveau: 1

Titre descriptif: Agent d'évaluation médicale
Région outremer

Relève du Médecin fonctionnaire responsable, en poste à l'étranger.

Fonctions

% du temps

Évaluer, aux fins du programme des services médicaux de l'Immigration, dans quelle mesure les immigrants éventuels au Canada possèdent les aptitudes psychologiques et physiques requises. Examiner les rapports d'examens physiques de rigueur, analyser les résultats des tests effectués en laboratoire, interpréter les clichés de radiographies pulmonaires et, s'il y a lieu, orienter le sujet vers un spécialiste. Déterminer et classer par catégories l'état de santé des immigrants éventuels, conformément aux dispositions de la Loi sur l'immigration, et indiquer le niveau de risque par catégorie. Déceler tout acte frauduleux comme l'usurpation d'identité, la substitution de clichés de radiographies pulmonaires et tout rapport de laboratoire d'apparence douteuse. Procéder à l'examen physique des réfugiés, selon le cas. Informer Emploi et Immigration Canada de l'état de santé des immigrants éventuels et de la nature de la surveillance dont ils devront faire l'objet de la part des autorités de la santé publique, au Canada, dans les cas de tuberculose inactive, de maladie parasitaire, de traitement syphilitique et d'autres maladies infectieuses.

50

Évaluer dans quelle mesure les médecins, hôpitaux, laboratoires et autres établissements médicaux à l'étranger sont aptes à dispenser des soins aux fonctionnaires canadiens outremer et aux personnes à leur charge, par le biais d'entrevues, de la vérification des références, de l'inspection des installations médicales et en consultation avec les instances médicales du pays ou avec les fonctionnaires d'autres missions diplomatiques. Conseiller les fonctionnaires canadiens, ainsi que les personnes à leur charge, sur toute question ayant trait à la santé et, à l'occasion, les examiner en vue de leur dispenser directement des services diagnostiques et thérapeutiques et les référer aux médecins locaux, s'il y a lieu. Effectuer des examens et conseiller les gestionnaires à propos de leur aptitude à l'emploi ou à leur réaffectation dans d'autres pays. Surveiller les facteurs d'ordre professionnel et environnemental susceptibles d'avoir une incidence sur la santé des employés et dispenser des conseils aux gestionnaires et aux employés sur les problèmes de santé courants et les mesures de prévention. Prévoir un calendrier d'immunisation. Se rendre dans d'autres postes pour examiner les malades que lui a référés l'infirmière en chef et dispenser des soins thérapeutiques lorsque les établissements médicaux du pays ne répondent pas aux normes.

30

Évaluer l'aptitude à l'emploi des praticiens, radiologues et pathologistes, à l'étranger, vers lesquels les immigrants éventuels sont orientés aux fins d'examen médical, et recommander l'acceptation ou le refus des candidats. Négocier les honoraires avec les associations médicales et les médecins du pays. Informer les médecins désignés des techniques et des exigences d'examen particuliers. Évaluer la fiabilité des rapports médicaux présentés par les médecins désignés. Conseiller les gestionnaires à propos du coût des soins médicaux.

10

% du temps

Exercer d'autres fonctions connexes, notamment: dispenser des soins médicaux au consul à la demande de l'officier consulaire, agir à titre d'accompagnateur médical en cas d'évaluation, vers le Canada, de fonctionnaires sérieusement malades, participer aux conférences et entretenir des relations suivies avec les instances médicales, à l'échelle nationale et internationale, pour échanger des informations.

10

Degré

Particularités

Nature des activités

1

Le travail consiste surtout à effectuer l'évaluation continue de l'information médicale afin de conseiller une autorité supérieure ou des particuliers sur des mesures à prendre, et de leur recommander de telles mesures.

Dans la poursuite de ces activités, il faut notamment étudier les rapports d'examen effectués par les médecins ainsi que d'autres services diagnostiques, effectuer des examens physiques, à l'occasion; déterminer, par le biais de la consultation, de la vérification des références et de l'inspection, si les médecins et les établissements de soins répondent aux exigences; étudier notamment les facteurs d'ordre environnemental qui ont une incidence sur la santé des employés et leur dispenser des conseils sur les soins médicaux.

Le travail s'effectue conformément aux principes et techniques établis d'exercice de la médecine et aux normes définies pour les programmes des services médicaux de l'Immigration et de Santé des fonctionnaires.

Le poste exige de déterminer et de proposer les améliorations à apporter aux techniques et méthodes pertinentes en matière de certification et d'évaluation des immigrants éventuels, de procédés d'immunisation et de formation des médecins désignés à l'application de techniques et procédés d'examen particuliers.

Le poste exige une connaissance approfondie des techniques et procédés d'examen et d'évaluation médicaux, des exigences de la Loi sur l'Immigration en matière de certification, des politiques en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité au travail et des sections médicales des Directives régissant le service extérieur.

Responsabilités des activités

1

Les tâches confiées sont assujetties à certaines circonstances variables, et il faut faire preuve de jugement et de discernement professionnel dans les mesures à prendre afin de les mener à bien. Les instructions et lignes de conduite pour l'exécution du travail proviennent de trois sources: le médecin fonctionnaire responsable, les manuels et directives ministériels et les ministères et organismes pour le compte desquels le travail est effectué. Le médecin fonctionnaire responsable donne des instructions sur des tâches précises ainsi que sur les méthodes et techniques à mettre en oeuvre face aux conditions qui prévalent dans certaines missions. S'il s'agit de problèmes inusités, il faut chercher la solution en consultation avec le médecin fonctionnaire responsable ou avec ses collègues spécialistes.

Le médecin fonctionnaire responsable contrôle l'exécution du travail par la répartition des tâches, l'établissement des priorités, l'appréciation du rendement et la vérification par sondage du travail accompli afin d'assurer le respect des normes.

1.3

Degré

Le poste exige d'étudier et évaluer les rapports médicaux dressés par les médecins désignés afin de s'assurer que l'information fournie est adéquate et fiable.

Le poste comporte des dépenses mineures une fois pour toutes et des frais de déplacement.

En conséquence des missions accomplies dans le cadre des programmes des services médicaux de l'immigration et de Santé des fonctionnaires fédéraux, des conseils sont dispensés aux agents et employés ministériels, ainsi qu'aux médecins concernés. Il faut donner des explications et des éclaircissements aux agents du ministère de l'Emploi et de l'immigration, s'il y a lieu, sur des questions touchant le diagnostic et l'évaluation de l'état de santé. Des conseils et de l'information sont dispensés aux gestionnaires ministériels sur l'aptitude des individus à l'emploi ou à la réaffectation ainsi que sur les conditions de travail susceptibles de nuire à la santé. Pour dispenser des conseils médicaux aux employés, il est nécessaire de renseigner et de conseiller ces derniers sur divers sujets d'intérêt médical et, le cas échéant, de les orienter vers les médecins traitants et les établissements médicaux. Il faut informer les médecins désignés des techniques et des exigences particulières à appliquer dans l'examen des immigrants éventuels.

Administration

1

Ce poste ne comporte pas de responsabilité permanente de supervision d'autres employés. La planification consiste, entre autres, à établir un calendrier de travail qui répond aux tâches et priorités définies par le Médecin fonctionnaire responsable.

Il faut formuler des recommandations en vue de la nomination des médecins désignés ou de la cessation de leurs services. Il faut organiser ses propres activités professionnelles en coordination avec ses collègues et avec les agents ministériels afin de mener à bien ses tâches.

2.1
DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 2

Niveau: 2

Titre descriptif: Chef de section, Recherche épidémiologique (Ouest)
La Division de l'épidémiologie régionale

Relève du chef, Épidémiologie régionale.

Fonctions

% du temps

Administrer la section Ouest de la Division de l'épidémiologie régionale, desservant l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Dresser des plans de travail pour la Section, étudier le contenu et les priorités du programme avec le chef, Épidémiologie régionale. Préparer les prévisions budgétaires et contrôler les dépenses. Assumer la supervision du personnel professionnel subalterne, c'est-à-dire attribuer les tâches, dispenser des conseils spécialisés sur des tâches et des enquêtes d'ordre épidémiologique et sur le contrôle des épidémies, et évaluer le rendement des employés. Formuler des recommandations relatives à l'achat d'équipements et de matériel ainsi qu'aux allocations de voyage.

30

Réaliser des études épidémiologiques et des projets de recherche épidémiologique sur les maladies infectieuses et leur contrôle, en collaboration avec les autorités provinciales et universitaires. Donner des conseils sur les domaines d'étude prioritaires répondant aux demandes des gouvernements provinciaux, les tendances de la morbidité et les situations d'urgence. Travailler, en collaboration avec des équipes de projets, à la conception et à l'exécution des études ainsi qu'à l'analyse des résultats.

25

Diriger les équipes mobiles d'intervention contre les épidémies dans la recherche et le contrôle épidémiologiques, à la demande notamment des gouvernements provinciaux et autres ou d'agences internationales. Planifier, conjointement avec le chef du service de la Biométrie et avec d'autres directions générales, l'utilisation des ressources à l'intention des équipes d'intervention contre les épidémies. Surveiller l'évolution des enquêtes, rédiger des rapports, présenter les résultats aux instances concernées et recommander des procédures de contrôle et de prévention des épidémies.

10

À titre de consultant médical, conseiller les instances provinciales, les hôpitaux, les praticiens et les autorités internationales sur les aspects épidémiologiques des maladies transmissibles comme les infections respiratoires, les maladies transmises sexuellement et le contrôle des épidémies. Répondre aux demandes de données et d'information, interpréter les résultats d'études et de projets de recherche, participer aux comités et aux groupes consultatifs, formuler des recommandations générales ou particulières sur les choix en matière de prévention et de contrôle des maladies transmissibles.

25

Exercer d'autres fonctions, notamment: publier des exposés scientifiques dans le domaine de l'épidémiologie et prononcer des conférences dans les collèges et universités.

5

Particularités

Nature des activités

2

Le poste exige de diriger, mettre en oeuvre et coordonner la prestation de services dans la section Ouest de la Division de l'Épidémiologie régionale ainsi que l'apport d'information et de conseils médicaux aux gouvernements de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, sur les aspects épidémiologiques des maladies transmissibles comme les infections respiratoires et les maladies transmises sexuellement ainsi que sur le contrôle des épidémies.

Le travail consiste notamment à réaliser des études et des projets de recherche en épidémiologie des maladies infectieuses, à interpréter les résultats de ces études, à diriger les équipes mobiles d'intervention contre les épidémies dans la conduite des enquêtes et le contrôle des épidémies, donner des conseils sur la prévention et le contrôle des maladies transmissibles, orienter et examiner le travail des épidémiologistes sur place.

Le travail exige de choisir et appliquer les méthodes et procédures pertinentes d'étude, de prévention et de contrôle des maladies transmissibles. Il devra en l'occurrence adapter ces méthodes et procédures aux exigences de situations particulières et aux interventions en cas d'urgences médicales.

Responsabilités des activités

2

Il faut établir des plans de travail et des lignes directrices que la section Ouest appliquera dans la conduite des enquêtes et le contrôle des épidémies. A cette fin, il faut étudier les priorités avec le chef du service de l'Épidémiologie régionale, planifier l'affectation des ressources extérieures conjointement avec d'autres directions générales, assurer la liaison entre la direction et les autorités provinciales et définir les tâches des épidémiologistes sur place.

Le chef du service de l'épidémiologie régionale oriente et conseille les employés à propos de problèmes médicaux inhabituels et de modalités administratives. Il évalue le travail en fonction des normes d'efficacité du programme de la section. Le poste exige l'attribution des tâches au personnel professionnel subalterne et d'évaluer leur travail pour en déterminer la conformité aux normes et assurer l'efficacité des services fournis aux provinces.

Le poste exige d'organiser et de diriger les équipes de projets dans l'étude et le contrôle des épidémies, en réponse aux demandes des gouvernements provinciaux et d'autres organismes, et de collaborer avec les instances provinciales et universitaires à la

2.3

Degré

Administration

2

Le poste exige la supervision de cinq employés professionnels poursuivant des recherches sur place, l'attribution des tâches, la définition des priorités de travail, l'appréciation du rendement, et des recommandations relatives aux promotions, aux mutations et à la formation structurée.

Il faut également préparer les prévisions budgétaires, contrôler les dépenses et formuler des recommandations relatives à l'achat d'équipements et de matériel ainsi qu'aux allocations de voyage.

Le poste exige de coordonner le travail entrepris par la section avec celui d'autres directions générales et les gouvernements provinciaux en matière de recherche et de contrôle épidémiologique.

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 3

Niveau: 2

Titre descriptif: Médecin fonctionnaire
Division de la Gastro-entérologie, Hématologie, Oncologie
Bureau des médicaments de prescription pour usage humain

Relève du chef de la division de la Gastro-entérologie, Hématologie, Oncologie.

Fonctions

% du temps

Examiner et évaluer les demandes d'approbation présentées par les fabricants pour de nouveaux médicaments, de nouveaux produits réservés aux essais ainsi que de nouveaux médicaments d'appoint, et en vérifier la conformité à la Loi et aux Règlements des aliments et drogues. Évaluer dans quelle mesure leurs propriétés pharmacologiques cliniques ainsi que les données cliniques (thérapeutiques) sont acceptables du point de vue étiologique, pathologique et pathophysiologique, des réponses thérapeutiques attendues et désirées, du pronostic naturel, des interactions alimentaires et médicamenteuses éventuelles, de la pharmacocinétique clinique en fonction de l'âge du malade, du risque de dépendance, des propriétés cliniques dangereuses et de l'impact général sur un sujet atteint d'une affection particulière. Déterminer si les données cliniques appuient les prétentions thérapeutiques mises à l'avant par le fabricant. Préparer des rapports contenant des recommandations sur la proportion acceptable entre

30

Examiner, évaluer et, s'il y a lieu, réviser les monographies de produits contenant les renseignements d'ordre pharmaceutique, pharmacologique et médical à l'intention des médecins et des pharmaciens au sujet des nouveaux médicaments; les renseignements d'ordonnance sur les médicaments en vente depuis plus longtemps; ou le mode d'emploi de certaines catégories de médicaments.

25

Recommander la délivrance d'un Avis de conformité ou toute autre mesure, par exemple procéder à d'autres essais cliniques, fournir des données cliniques supplémentaires, remanier le texte de la monographie de produit ou des renseignements d'ordonnance ainsi que la surveillance du produit subséquemment à sa mise en marché.

10

De concert avec les professionnels qui représentent les fabricants de produits pharmaceutiques, recueillir des données et des explications supplémentaires sur les propriétés pharmaceutiques et pharmacologiques ainsi que sur les protocoles cliniques préliminaires présentés à l'appui des exposés sur les nouveaux médicaments préalablement aux essais cliniques. Informer les intéressés des exigences, techniques et procédures de réglementation visant le contrôle de la sécurité et de l'efficacité de nouveaux médicaments au cours d'essais cliniques. Répondre aux demandes de renseignements venant des médecins, des pharmaciens et des dentistes au sujet des avantages, des risques, des réactions défavorables et de l'emploi des médicaments.

20

Évaluer les rapport avantages-risques de nouveaux médicaments pour usage dans des situations d'urgence médicale, lorsque ces médicaments ne sont pas généralement disponibles sur le marché ou en circulation courante au Canada.

10

% du temps

Exercer d'autres fonctions connexes, notamment: assister à des séminaires et conférences afin de se tenir au courant des tendances et des développements dans le domaine de la pharmacothérapie, consulter ses collègues de l'industrie pharmaceutique, ainsi que les établissements ou organismes de santé, et étudier la littérature médicale et scientifique pertinente.

Degré

Particularités

Nature des activités

2

Le poste exige de soupeser et évaluer les données médicales sur les nouveaux médicaments, les nouveaux produits réservés aux essais ainsi que les nouveaux médicaments d'appoint, conseiller et recommander à l'instance supérieure les mesures à prendre.

Dans le cadre de ses activités, évaluer les preuves médicales et pharmacologiques de l'avant par les fabricants de produits pharmaceutiques à l'appui de leurs prétentions, étudier et évaluer les renseignements d'ordre pharmaceutique, pharmacologique et médical fournir aux médecins et aux pharmaciens au sujet des nouveaux médicaments, les renseignements d'ordonnance sur les médicaments plus anciens mis en marché ou sur le mode d'emploi de certains médicaments, conseiller les représentants de l'industrie ainsi que les spécialistes de la recherche clinique sur la conduite des essais cliniques, répondre aux demandes de renseignements sur les avantages que présentent ces nouveaux médicaments, le degré de surveillance dans la phase subséquente à la mise en marché ainsi que l'incidence ou la prévalence de réactions défavorables associés aux médicaments.

Il faut choisir et mettre en oeuvre les méthodes et procédures d'appréciation et d'évaluation des demandes d'approbation de médicaments soumises par l'industrie pharmaceutique. Il faut cependant ajuster les méthodes et procédures en fonction des besoins propres à ces demandes.

Le poste exige une connaissance approfondie de la médecine, une formation et de l'expérience dans la conduite d'essais cliniques et l'évaluation pharmaceutique. Il requiert en outre une bonne connaissance de la pharmacologie et de la pharmacothérapie ainsi que des lois, règlements et pratiques en matière d'évaluation des médicaments.

Responsabilités des activités

2

Le poste exige de déterminer dans quelle mesure les propriétés pharmacologiques cliniques et les données thérapeutiques sur la sécurité et l'efficacité des médicaments proposés sont acceptables, évaluer les données statistiques du point de vue de leur pertinence et de leur validité médicales, déterminer si elles sont cliniquement significatives et si elles appuient les prétentions du fabricant quant aux propriétés thérapeutiques des médicaments.

Le travail s'effectue en respectant les lignes directrices définies par le Chef de la Division. Celui-ci examine les rapports ainsi que les décisions et recommandations médicales et scientifiques dans le cas des médicaments présentant un niveau de risque inacceptable ou un risque élevé de réactions défavorables et d'effets toxiques.

3.3

Degré

Il faut évaluer dans quelle mesure les protocoles cliniques proposés pour la conduite d'essais cliniques avec le médicament sont satisfaisants en termes de modèle d'expérimentation, de considérations médicales et déontologiques, des doses et de l'horaire appropriés en fonction des données cinétiques, de l'âge des sujets, des normes diagnostiques, des résultats antérieurs et de tout autre facteur pertinent.

Il faut donner des conseils aux représentants de l'industrie pharmaceutique et aux spécialistes de la recherche clinique sur les techniques et procédures de contrôle de la sécurité et de l'efficacité du nouveau médicament en cours d'essai. Il faut fournir des renseignements aux médecins et aux pharmaciens sur les avantages que présentent les nouveaux agents en comparaison avec d'autres formes de traitement autrefois disponibles, le degré de surveillance dans la phase subséquente à la mise en marché ainsi que sur l'incidence ou la prévalence de réactions défavorables aux médicaments.

Administration

1

Ce poste ne comporte aucune responsabilité de supervision permanente d'autres employés. Le travail s'effectue en fonction des priorités et des tâches définies par le chef de la Division.

4.1
DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 4

Niveau: 3

Titre descriptif: Médecin fonctionnaire régional de l'aviation
Région de l'Ontario
Direction des services médicaux

Relève du conseiller supérieur, Médecine de l'aviation civile.

Fonctions	% du temps
Diriger et participer à l'évaluation de l'état de santé des candidats au permis de membre d'équipage et du personnel de soutien, notamment les contrôleurs de la circulation aérienne, les mécaniciens navigants et les officiers navigateurs. Évaluer tous les rapports d'exams médicaux du personnel d'aviation effectués par des médecins légistes désignés de l'aviation civile. Interpréter les normes médicales, faire le nécessaire en vue d'exams par des spécialistes et analyser les données cliniques relatives à la performance humaine au sein du système aérospatial. Dresser et présenter des rapports au conseil de révision médicale de l'aviation.	40
Élaborer, organiser et diriger des programmes d'éducation aéromédicale à l'intention des pilotes, des contrôleurs de la circulation aérienne, des médecins légistes de l'aviation civile, des pathologistes, des omnipraticiens et des consultants.	10
Évaluer les praticiens et recommander leur nomination à titre de médecins légistes de l'aviation civile, désignés par Transports Canada. Faire passer des entrevues aux postulants et effectuer des visites d'inspection dans les établissements médicaux afin d'assurer que les locaux et le matériel satisfont aux exigences.	10
Agir à titre de membre de l'équipe de recherche sur les facteurs humains dans les accidents d'aviation, à la demande du Bureau canadien de la sécurité aérienne. Se rendre sur les lieux du désastre, interroger les témoins et les survivants, assister aux autopsies, former les pathologistes aux méthodes d'autopsie, assister aux formalités d'identification et coordonner les études spécialisées de tissus. Établir des rapports et recommander les mesures appropriées en vue d'améliorer la sécurité aérienne. Témoigner lors d'enquêtes et d'audiences de la cour.	10
Conseiller le directeur régional de la Réglementation aérienne, le directeur régional du service de la navigation aérienne, ainsi que d'autres agents concernés, au sujet des aspects aéromédicaux de l'aviation en vue d'établir, de promouvoir et d'assurer des normes élevées de sécurité aérienne dans la région ontarienne de Transports Canada.	10
Superviser le travail de trois agents médicaux de l'aviation et quatre employés de soutien. Conseiller et orienter le personnel dans l'évaluation des candidats au permis, interpréter les normes médicales, assurer la formation voulue et l'évaluation du rendement; évaluer les besoins en ressources et préparer les prévisions financières.	15

Exercer d'autres fonctions, notamment mettre en oeuvre des projets de recherche aéromédicale, maintenir la collaboration et la communication avec les coroners en chef ou les médecins légistes provinciaux et avec les coroners ou médecins légistes locaux concernés: se tenir au courant des plus récents développements en médecine et en aéronautique par l'étude de revues et de livres, la participation à des colloques, démonstrations, expositions et séminaires cliniques, et par le contact suivi avec l'industrie et les associations aéronautiques.

Degré

Particularités

Nature des activités

3

Le poste consiste à assurer des services d'ordre réglementaire, éducatif, scientifique et consultatif portant sur les aspects médicaux ou humains de l'aviation. Le travail englobe la médecine aérospatiale et comporte la prise en charge ou la conduite d'un certain nombre d'enquêtes et de projets. Il consiste également à dispenser des conseils d'ordre médical à Transports Canada et à aider ce ministère à s'acquitter de ses responsabilités en matière de sécurité aérienne dans la région de l'Ontario.

Les tâches, différentes les unes des autres à bien des égards, comprennent notamment les suivantes: évaluer dans quelle mesure l'état de santé de l'équipage et du personnel de soutien répond aux critères d'admissibilité; déterminer l'aptitude des candidats au poste de médecin légiste de l'aviation civile; établir et diriger des programmes d'éducation aéromédicale; effectuer des recherches sur l'élément humain dans les accidents d'aviation; offrir des services de conseil et de consultation et gérer le programme médical régional d'aviation civile.

Le poste exige la modification et la mise en oeuvre de méthodes, procédures et projets en réponse aux nouveaux problèmes qui peuvent surgir en médecine de l'aviation civile. Il exige en outre le maintien en permanence de la recherche de solutions aux problèmes liés à l'élément humain en aéronautique.

Il faut posséder une connaissance étendue de la médecine ainsi qu'une connaissance et une formation spécialisées en médecine aéronautique. Le poste exige en outre une connaissance approfondie des politiques, règlements et procédures ministérielles et de Transports Canada en matière d'aviation civile ainsi que des juridictions ministérielle et gouvernementale en ce domaine.

Responsabilités des activités

3

Le poste exige de mettre en oeuvre ou de recommander la mise en oeuvre des normes et procédures servant à évaluer dans quelle mesure l'état de santé de l'équipage de bord et du personnel de soutien répond aux critères d'admissibilité. Il faut en outre déterminer clairement les besoins de services supplémentaires et de recherche visant à renforcer la sécurité aérienne, et mettre sur pied des programmes susceptibles de répondre à ces besoins.

Degré

Le travail s'effectue conformément aux lignes directrices et aux normes médicales établies. Les lignes directrices devront être adaptées et interprétées en fonction de la région desservie. L'orientation générale est transmise par le biais de rapports statistiques mensuels et annuels et par un aperçu de la nature et du nombre des problèmes référés au bureau principal pour une prise de décision. Dans les cas difficiles, lorsque l'évaluation pourrait entraîner l'établissement de précédents, il convient de laisser la décision au bureau principal.

Il faut assumer la responsabilité de la compétence professionnelle et technique de son propre travail et de celui de ses subalternes. Il faut dispenser conseils et orientation au personnel professionnel subalterne chargé des évaluations médicales et examiner leurs décisions pour s'assurer qu'elles sont complètes, équilibrées et conformes aux lignes directrices et aux règlements.

Une des exigences primordiales de ce poste consiste à dispenser des conseils et des informations spécialisées aux cadres de Transports Canada et du Bureau canadien de la Sécurité aérienne en matière de médecine aérospatiale. Il exige notamment de conseiller ces derniers sur l'admissibilité de l'équipage de bord et du personnel de soutien du point de vue médical, sur l'élément humain dans les accidents et incidents d'aviation ainsi que dans tout domaine où l'apport de conseils et d'informations aéromédicales peut contribuer à promouvoir la sécurité aérienne dans la région de l'Ontario. Il faut assumer également la responsabilité, par le biais de colloques et de programmes de formation, de conseiller d'autres professionnels (pathologistes, consultants, praticiens) ainsi que divers groupes intéressés, à propos des aspects médicaux de l'aviation.

Administration

2

Il faut assumer la supervision et la direction de trois médecins fonctionnaires et quatre commis. Le travail consiste notamment à leur inculquer des méthodes de travail, des techniques d'appréciation du rendement et d'orientation, et à formuler des recommandations relatives aux promotions, aux mutations et à la formation formelle.

Il faut préparer les prévisions financières des programmes, y compris les prévisions budgétaires à faire approuver et l'affectation des ressources. Celles-ci servent à financer les salaires, les services médicaux, les achats et la réparation d'équipements et de fournitures.

Il faut attribuer les tâches et responsabilités au personnel, établir les priorités et les horaires de travail, et coordonner les activités de façon à réaliser les objectifs du programme médical de l'aviation civile pour la région de l'Ontario.

Au chapitre des évaluations médicales, des programmes de formation et des enquêtes sur les accidents d'aviation, le travail exige d'établir des relations harmonieuses de collaboration avec divers ministères et organismes fédéraux et provinciaux ainsi qu'avec des groupements civils et militaires.

5.1

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 5

Niveau: 3

Titre descriptif: Chef, Division de la surveillance des maladies
transmissibles
Bureau de l'Épidémiologie des maladies transmissibles
Direction des services de santé

Relève du Directeur, Bureau de l'épidémiologie des maladies transmissibles.

Fonctions

% du temps

Planifier, organiser et diriger la mise sur pied dans tout le Canada, de systèmes et de réseaux de surveillance des maladies transmissibles, comme les systèmes mis en place pour le syndrome de *Reye* et la colite hémorragique, afin de contrôler le flux et l'apparition des maladies. Travailler en collaboration avec les centres internationaux à l'établissement de réseaux internationaux et à l'adaptation des systèmes internationaux de surveillance et de garde permettant l'apport d'informations à jour sur les risques d'infection de la population canadienne. Recueillir des données auprès d'autres ministères des gouvernements fédéral et provinciaux et d'organismes locaux, et diriger l'analyse des données sur les caractéristiques des maladies transmissibles, selon la durée, le lieu et les individus touchés, afin de déterminer le profil actuel et les pronostics d'évolution de ces maladies.

30

Mettre en branle, diriger et coordonner les travaux de recherche épidémiologique sur les maladies transmissibles pour en déterminer l'ampleur, la gravité, la répartition et les tendances. En étudier les causes possibles et adopter les mesures pertinentes de contrôle ou d'élimination. Travailler en collaboration avec d'autres scientifiques du monde médical à la détermination des besoins en modèles d'étude, méthodes et techniques de recherche, de la taille de l'échantillon et de la population cible. Diriger et coordonner l'évaluation des programmes d'immunisation à la demande des provinces et organiser l'expérimentation des vaccins.

25

Dispenser des services de conseil et d'information aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, ainsi qu'aux organismes et universités, au Canada et à l'étranger, sur les moyens de maîtriser ou d'enrayer les maladies transmissibles. Recommander l'élaboration de politiques, de programmes ou de lois. Participer à des colloques favorisant l'échange d'informations. Coordonner la mise sur pied de systèmes de surveillance, faire rapport au sujet des pratiques et procédés de contrôle. Entretenir des relations avec les médias d'information, le public et diverses associations médicales afin de les renseigner sur l'épidémiologie des maladies transmissibles.

20

Assurer la gestion des travaux de la Division, constituée de deux médecins fonctionnaires, quatre techniciens et trois employés de soutien administratif. Établir les objectifs, priorités et plans de travail. Dresser les prévisions budgétaires annuelles, contrôler le budget et recommander l'affectation des ressources. Attribuer les tâches et apprécier le rendement du personnel.

10

Exercer d'autres fonctions, notamment les suivantes: concevoir, mettre sur pied et diriger des cours de formation en épidémiologie à l'intention des épidémiologistes médicaux et non médicaux, diriger la publication du «Canada Diseases Weekly Report» et se tenir au courant des plus récents développements dans le domaine de l'épidémiologie.

15

Particularités

Nature des activités

3

Le poste exige de planifier, organiser, orienter et effectuer des recherches épidémiologiques sur les maladies transmissibles, diriger la surveillance des maladies transmissibles et, à titre de consultant, dispenser conseils et informations aux médecins et aux fonctionnaires des ministères fédéral et provinciaux de la santé, au public, aux organismes bénévoles de santé et autres. Certaines études épidémiologiques s'effectuent parallèlement et comportent des recherches intensives sur une grande diversité de maladies transmissibles comme l'influenza, le typhus, la gastro-entérite, la variole, la rougeole, la diphtérie, la tuberculose, les maladies vénériennes, la poliomyélite, la bronchite chronique et d'autres maladies infectieuses à virus.

La recherche épidémiologique sur ces maladies comporte l'étude des facteurs de causalité chez des groupes de population, et notamment des liens causals d'ordre génétique, social ou environnemental. Pour effectuer ces études, il est nécessaire d'interpréter les données analytiques et statistiques sur la répartition des maladies selon le type, la durée, le lieu et la population touchée.

Le poste exige d'émettre des recommandations relatives à la modification et à l'amélioration des normes, règlements et lois régissant la surveillance et l'élimination des maladies. Il faut dispenser des conseils sur les échanges d'information utiles, la coordination des procédés d'établissement de rapports sur les maladies transmissibles et la mise à jour des procédures de contrôle. Il faut en outre satisfaire aux exigences suivantes: mettre au point et appliquer des méthodes et techniques de recherche nouvelles ou révisées, y compris au niveau de la conception des questionnaires, de façon à tenir compte de l'évolution des besoins d'information et d'adapter plus facilement les études effectuées aux circonstances et aux situations particulières, mettre au point et recommander de nouvelles méthodes et approches pour combattre et maîtriser la maladie.

Le poste exige une connaissance étendue de la médecine et une connaissance spécialisée de l'épidémiologie des maladies transmissibles. Il faut en outre posséder une connaissance approfondie des lois, règlements et pratiques en matière de surveillance et de contrôle des maladies, au Canada et à l'étranger.

Responsabilités des activités

3

Le travail exige de définir les objectifs et lignes directrices pour les recherches sur les maladies transmissibles. À cette fin, il faut identifier les problèmes complexes qui doivent faire l'objet de recherche et déterminer les approches permettant de les résoudre. Il faut recevoir des orientations générales du Directeur du Bureau de l'épidémiologie des maladies transmissibles. Celui-ci s'en tient normalement à la clarification des politiques et objectifs de la Division, par exemple sur des questions comme la position de la Division en matière d'emploi de substances biologiques, la vaccination avec un virus morbilleux vivant par opposition à un virus mort, ou les priorités définies pour les études épidémiologiques. Le travail est évalué de façon à déterminer si le titulaire a fait preuve d'un jugement équilibré dans la planification et la réalisation de ces études et les résultats de celles-ci sont évalués en termes de la validité des conclusions ainsi que la qualité des recommandations et des conseils formulés.

5.3

Degré

Le travail exige de rédiger des comptes rendus critiques des exposés scientifiques publiés par d'autres professionnels sur des questions épidémiologiques, analyser et interpréter les données statistiques sur la morbidité et la mortalité recueillies auprès d'organisations nationales et internationales. Ces études et analyses ont pour but de vérifier la précision et la pertinence de l'information à inclure dans les services d'orientation offerts à d'autres médecins oeuvrant dans le domaine de l'hygiène publique au sein des ministères fédéral et provinciaux et auprès d'associations nationales de soins médicaux et de recherche. Il faut en outre évaluer le travail de son propre personnel et des consultants et spécialistes indépendants qui effectuent des recherches épidémiologiques afin de mettre au point des stratégies de contrôle et de réduction du taux de morbidité.

Le travail exige de donner des conseils et recommandations aux autorités médicales fédérales, provinciales ou autres sur les stratégies de contrôle des maladies transmissibles, par exemple en réponse aux demandes des autorités médicales provinciales au sujet des programmes visant à réduire l'incidence de contact avec les maladies infectieuses parmi la population scolaire, ou à celles des médecins concernant le projet de simplification des calendriers d'immunisation ou encore à celles des organismes de recherche concernant la faisabilité de leur soutien à divers projets.

Administration

3

Le travail exige d'assumer la supervision de deux médecins fonctionnaires, quatre techniciens et trois employés de soutien administratif.

Le travail exige de dresser les prévisions budgétaires annuelles et administrer un budget annuel de 100 000 \$.

Le travail exige d'attribuer au personnel des tâches et responsabilités, définir les priorités de travail et informer le personnel des moyens à mettre en oeuvre pour répondre aux demandes de services consultatifs et d'information.

Le poste comporte une exigence permanente: coordonner les travaux de la Division avec ceux des médecins agissant au nom des ministères fédéral et provinciaux et d'organismes privés, afin de mettre sur pied des services épidémiologiques efficaces, au Canada. Le travail, effectué en coordination et en collaboration avec d'autres professionnels, comporte des objectifs variés portant sur des activités comme l'établissement de réseaux de surveillance ainsi que la mise sur pied et la conduite des recherches effectuées sur le terrain pour combattre les épidémies. Il faut organiser et participer à des congrès nationaux et internationaux visant à promouvoir de meilleures méthodes de diffusion de l'information et de contrôle des maladies transmissibles et d'autres risques pour la santé.

6.1

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 6

Niveau: 3

Titre descriptif: Chef, division de la Gastro-entérologie, Hématologie, Oncologie
Bureau des médicaments de prescription pour usage humain
Direction des drogues

Relève du directeur -- Bureau des médicaments de prescription pour usage humain.

Fonctions

% du temps

Planifier, coordonner et diriger l'évaluation de propositions venant de l'industrie pharmaceutique sur de nouveaux médicaments, de nouveaux produits pour essais et de nouveaux médicaments d'appoint attribués à la catégorie des médicaments servant au traitement des maladies de l'œsophage, des intestins, du foie, de la vésicule biliaire, du pancréas, du système musculo-squelettique et de la moelle. Fixer les priorités, attribuer les tâches au personnel professionnel et élaborer les lignes directrices et les normes opérationnelles. Étudier les rapports et les recommandations du personnel et déterminer dans quelle mesure les données scientifiques et médicales présentées par l'industrie sont fiables, valides et acceptables. Si les propositions sont incomplètes, en informer les fabricants et recueillir, au besoin, des données supplémentaires. Informer le directeur du Bureau de la conformité des propositions aux articles pertinents de la Loi et des Règlements des aliments et drogues.

50

Favoriser l'élaboration de modes d'emploi satisfaisants des produits pharmaceutiques et en assurer la disponibilité aux praticiens et au public. Superviser et participer à la rédaction de monographies sur de nouveaux produits pharmaceutiques, de brochures à l'intention de chercheurs cliniciens sur les produits réservés aux essais et de prospectus sur certains médicaments anciens. Établir des dépliants de renseignements à l'intention des malades, sur certains médicaments mis en marché, et veiller à ce qu'ils comprennent les avantages, risques, effets secondaires et intolérances.

10

Informer le directeur du Bureau des médicaments de prescription pour usage humain de l'existence et de la pertinence de réactions défavorables aux médicaments et recommander des mesures appropriées de prévention de risques continus pour la santé de la population. Conseiller le Bureau des opérations régionales sur les risques pour la santé associés à certains médicaments afin d'aider le personnel de ce service dans ses activités d'inspection et d'application des règles. Étudier la littérature médicale et scientifique afin de renseigner les cadres supérieurs de la Direction générale de la protection de la santé ainsi que les médecins en pratique privée sur des médicaments aux propriétés obscures ou des procédés thérapeutiques peu orthodoxes. Recommander au Directeur d'autoriser la vente de nouveaux médicaments d'urgence. Déterminer et recommander les modifications à apporter aux politiques et procédures du Bureau ainsi qu'à la Loi et aux Règlements des aliments et drogues.

25

Interpréter la Loi et les Règlements des aliments et drogues à l'intention des représentants principaux de l'industrie pharmaceutique. Entretenir des relations de travail avec les cadres supérieurs des établissements de recherche, des universités, des hôpitaux et des organismes gouvernementaux des E.U. afin de faciliter une évaluation des demandes d'approbation de médicaments.

10

% du temps

Exercer d'autres fonctions, notamment: se tenir au courant des plus récents développements en gastro-entérologie, hématologie, oncologie, dermatologie, radiologie, alimentation parentérale et allergies; participer à des séminaires et conférences et présenter des mémoires.

5

Degré

Particularités

Nature des activités

3

Le poste a pour but principal la prestation de services d'ordre scientifique et réglementaire, de conseil et d'orientation au sujet de nouveaux médicaments, de produits pharmaceutiques nouveaux et anciens réservés aux essais cliniques et disponibles sur le marché canadien. Le travail consiste, entre autres, à effectuer un certain nombre d'études sur divers produits pharmaceutiques, à dispenser des conseils et à effectuer des recherches scientifiques et médicales spécialisées en gastro-entérologie, hématologie, oncologie, dermatologie, radiologie, alimentation parentérale et allergies.

Les tâches, différentes les unes des autres, consistent notamment à évaluer les recommandations du personnel concernant l'acceptation et la disposition des demandes d'approbation de nouveaux produits pour essais ou de nouveaux médicaments, les demandes à propos de la situation de médicaments proposés et les projets spéciaux portant sur les médicaments destinés à l'emploi chez l'humain, élaborer des lignes directrices concernant l'emploi approprié et sécuritaire de divers médicaments, agir à titre de conseiller et de consultant, recommander les modifications à apporter à la politique ainsi qu'à la Loi et aux Règlements des aliments et drogues, et enfin superviser l'exécution du travail par le personnel professionnel.

Le poste exige d'évaluer les études pré cliniques et cliniques présentées par l'industrie dans les demandes d'approbation de médicaments afin de prendre des décisions équilibrées en ce qui concerne le respect des exigences de la Loi et des Règlements des aliments et drogues. Il n'existe pas de normes complètes ou définitives permettant d'évaluer la sécurité et l'efficacité de nouveaux médicaments. Il faut donc étudier la littérature scientifique et médicale disponible et puiser dans l'expérience acquise antérieurement dans l'évaluation de demandes d'approbation comparables. De nombreuses variables quantitatives et abstraites influent sur les décisions finales, dont la plus complexe et déterminante est l'évaluation clinique définitive du rapport risques-avantages. Il faut pour cela établir une corrélation entre de nombreux facteurs, notamment les suivants: l'importance que revêt la maladie pour le malade, la probabilité et la nature d'effets secondaires relativement sérieux, attribuables à l'emploi du médicament, l'efficacité relative du médicament dans la guérison ou le soulagement de la maladie ou l'amélioration des symptômes qui y sont associés, enfin une comparaison avec d'autres traitements disponibles afin de décider si les avantages du nouveau traitement l'emportent sur les risques; s'il est nécessaire de mettre sur le marché un nouveau médicament ou de procéder au retrait d'un médicament déjà sur le marché.

Il faut élaborer et recommander des mesures visant à enrayer les risques pour la santé de la population ainsi que les modifications à apporter aux politiques et procédures du Bureau en matière de demandes d'approbation de médicaments.

6.3

Degré

Le poste exige une connaissance étendue de la médecine, notamment en physiologie, biochimie, pathologie, pharmacologie, hématologie, immunologie et pharmacothérapie. Le titulaire doit posséder une connaissance et de l'expérience des méthodes de recherche pharmaceutique et connaître à fond les politiques, lois et procédés d'évaluation des médicaments.

Responsabilités des activités

3

Le poste exige de définir les objectifs et d'établir les lignes directrices à observer pour l'étude et l'évaluation des demandes d'approbation de médicaments ainsi que les projets dévolus à la Division. Il faut notamment cerner et analyser les problèmes ainsi que les besoins d'information propres à chaque étude ou projet d'étude d'un médicament et formuler des stratégies de résolution des problèmes afin d'atteindre les buts et objectifs visés par la Division.

Le travail s'effectue conformément aux politiques établies du Bureau et à la Loi et aux Règlements des aliments et drogues. Le directeur du Bureau oriente le titulaire sur la visée des politiques. Les cadres supérieurs de la Direction des drogues reçoivent des recommandations concernant les modifications à apporter aux politiques existantes ou la création de nouvelles politiques en matière de demandes d'approbation de médicaments: par exemple, veiller à ce que les malades disposent de dépliants sur tous les anti-inflammatoires non stéroïdiens. L'évaluation du travail consiste à déterminer si les recommandations sont équilibrées. Le directeur du Bureau procède à l'évaluation de toutes les recommandations de délivrance d'un Avis de conformité avant d'autoriser la mise en marché d'un nouveau médicament ou son inscription à titre de médicament dans le cadre d'essais.

Le travail exige d'orienter et diriger les professionnels subalternes chargés de l'évaluation des médicaments et de projets spéciaux; il faut évaluer leurs décisions et recommandations pour vérifier si elles sont complètes, saines, équilibrées et conformes aux lignes directrices et aux règlements.

Le travail exige de conseiller d'autres professionnels ainsi que les hauts fonctionnaires de la Direction générale de la protection de la santé dans les domaines de la pharmacologie et de la thérapeutique. Il faut dispenser des avis à l'industrie pharmaceutique sur les exigences de la Loi et des Règlements des aliments et drogues. Il faut évaluer les théories contradictoires exposées dans la littérature scientifique et médicale afin de répondre aux demandes de renseignements venant des médias ou d'organismes internationaux comme la F.D.A. et l'O.M.S. Il faut également évaluer et émettre des recommandations sur les projets de recherche envisagés par les laboratoires de recherche pharmaceutique, en tenant compte des dépenses en ressources. Il faut adresser en outre des recommandations au directeur du Bureau sur l'opportunité d'autoriser la vente de nouveaux médicaments d'urgence ou de traitement d'urgence des malades.

Administration

2

Le travail exige de superviser et diriger un personnel composé de quatre médecins fonctionnaires, cinq biologistes et un secrétaire. Il faut entre autres, se charger de l'attribution des tâches, de la formation et du perfectionnement, de l'orientation, de l'appréciation des performances et formuler des recommandations concernant les promotions, mutations ou besoins de formation supplémentaire.

Le poste exige la préparation de rapports mensuels et annuels sur la charge de travail et le rendement de la section; il exige également de formuler des recommandations sur les besoins en personnel et l'affectation des fonds de la Division afin de répondre aux besoins de celle-ci.

Il faut organiser et coordonner les activités de la Division, élaborer des méthodes et procédures de travail, définir les priorités et établir des lignes directrices.

Il faut assurer la liaison et l'établissement de relations de travail avec les membres de la profession médicale et d'autres milieux connexes des sciences de la santé, ainsi qu'avec l'industrie pharmaceutique, en vue d'assurer le plus possible la compréhension et le respect des politiques et règlements de la Direction générale relatifs aux demandes d'approbation et projets de médicaments.

7.1

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 7

Niveau: 3

Titre descriptif: Agent des services médicaux régionaux
Services de la santé -- Ottawa

Relève du commandant, Division du bureau principal.

Fonctions

% du temps

Planifier, organiser et diriger le Programme des services de santé qui dispense des services médicaux et de santé à 3 500 membres, dans la région d'Ottawa, par l'entremise du Programme d'aide aux membres des Services de santé de la G.R.C., du Programme de promotion de la santé et des Services psychologiques. Établir des objectifs et lignes directrices pour les sous-programmes de la région et définir les priorités. Formuler les besoins à court et à long termes de la région en ressources humaines et financières. Gérer un budget de 65,000 dollars (excluant les salaires) pour l'administration des programmes des Services de santé, et examiner et approuver le paiement des dépenses annuelles de 2 millions de dollars pour la facturation reçue pour les services médicaux et de santé rendus aux membres de la GRC. Évaluer dans quelle mesure la région réalise ses objectifs avec efficacité et apporter des modifications visant à assurer un bon rapport coût-efficacité dans la prestation de services médicaux et de soins de santé. Évaluer les problèmes d'ordre médical que lui réfèrent les cadres supérieurs et élaborer de nouvelles approches pour la résolution des problèmes complexes que pose le traitement des problèmes de santé et la prévention d'accidents ou de blessures dans le secteur des activités policières.

30

Développer et coordonner le Programme de l'hygiène et la sécurité au travail dans la région d'Ottawa. Agir à titre de président du Comité de santé et de sécurité dont le but est d'assurer le respect de la politique de l'organisme central ainsi que des normes établies en ce qui concerne le personnel et le milieu de travail. Soumettre les participants à des examens physiques afin de déterminer s'ils sont aptes à être affectés à certaines tâches précises. Prévoir et effectuer l'examen périodique des membres et des personnes à leur charge, avant et après leur affectation, et s'entendre avec les praticiens et les cliniques sur la prestation de services. Agir à titre de président des conseils médicaux de la région d'Ottawa afin de déterminer si les membres sont en bonne condition physique pour le service. Donner des conseils aux gestionnaires de la division du quartier général et du secteur de la capitale nationale incluant les membres de la GRC du SCRS sur l'aptitude des membres à la promotion, la nomination, l'affectation à un poste de travail, en particulier dans des unités policières spéciales et aux missions à l'étranger.

30

Administrer les activités du Centre médical afin d'assurer la prestation de soins médicaux, dentaires, hospitaliers, pharmaceutiques et optiques aux membres. Faire le nécessaire pour la prestation de services médicaux par des médecins, infirmières, psychologues et spécialistes de la santé; déterminer les taux d'honoraires et conclure des contrats de services personnels. Prévoir des soins cliniques, poser des diagnostics, prescrire le régime thérapeutique, déterminer s'il est nécessaire de recourir aux opinions de spécialistes, faire le nécessaire pour obtenir et évaluer l'appoint des opinions de spécialistes et mettre les résultats en corrélation avec ses propres

25

Médecine

Sous-groupe: Médecins fonctionnaires
D.P.-R. n° 7

7.2

% du temps

conclusions. Renseigner les praticiens, les cliniques et les hôpitaux sur les droits des membres, le paiement des honoraires, les procédures de facturation et l'assurance. Superviser un psychologue, deux infirmières, cinq employés de soutien, et six médecins à temps partiel à contrat.

Exercer d'autres fonctions, notamment: établir des contacts avec les fonctionnaires des ministères fédéral et provinciaux, les organismes oeuvrant au maintien de la santé et les associations de professionnels de la médecine; assister à des conférences afin de se tenir au courant des développements dans le monde de la médecine, en particulier dans la mesure où ceux-ci concernent la santé dans le milieu de travail et l'environnement; fournir des renseignements et des données statistiques sur la santé, la condition physique et l'invalidité chez les membres de la G.R.C., et apporter du soutien aux fonctions opérationnelles de maintien de l'ordre et de la sécurité, selon les besoins.

5

Particularités

Degré

Nature des activités

3

Le poste exige de planifier, organiser et diriger le Programme des services de santé, englobant les Services de santé de la G.R.C., les Services de l'hygiène et la sécurité au travail, les Services psychologiques, le Programme de promotion de la santé et le Programme d'aide aux membres, pour la prestation de soins aux 3 500 membres réguliers et agents de police spéciaux de la G.R.C. domiciliés dans la région d'Ottawa. Les Services de santé de la G.R.C. comprennent les soins médicaux et dentaires, pharmaceutiques, optiques, psychiatriques, chiropratiques et hospitaliers. Ces soins sont dispensés par le Centre médical régional et par un réseau de médecins et de spécialistes en pratique privée dans la région. Dans le cadre des Services de l'hygiène et la sécurité au travail, évaluer l'état de santé des personnes en vue de leur affectation à des tâches et conditions spéciales reliées aux activités policières. Les Services psychologiques comportent l'évaluation de stress attribuable au travail ainsi que d'autres problèmes, notamment conjugaux et familiaux. Le Programme d'aide aux membres comprend la prévention de problèmes de toxicomanie chez les membres et la réadaptation professionnelle de ces derniers. Le Programme de promotion de la santé en est un d'éducation et de conditionnement physique comprenant des conseils sur la nutrition et le contrôle du poids et du stress.

Le travail consiste entre autre à établir des objectifs, des lignes directrices et des priorités pour diverses activités; à élaborer des projets pilotes et à les mettre en oeuvre, le cas échéant, à l'échelon national; évaluer l'élément de risque dans l'affectation des membres à différentes tâches comportant un niveau élevé de stress; effectuer l'examen physique des membres en vue de leur affectation et évaluer dans quelle mesure les recrues sont aptes à l'emploi; dispenser des conseils aux gestionnaires et, enfin, superviser le travail d'un personnel composé de trois professionnels et d'employés de soutien.

Il faut en outre élaborer et appliquer de nouvelles stratégies de traitement des problèmes de santé et de prévention des accidents ou des blessures dans l'exercice des activités policières.

7.3

Degré

Voici quelques exemples de nouvelles approches et méthodes pour la prestation de soins médicaux, dentaires et autres soins de santé dans la région: examens de tri des candidats des forces de l'unité spéciale, contrôle du stress inhérent à certains domaines précis d'activités en effectuant une évaluation psychologique, l'appariement des facteurs d'entrave à la tâche entre le travail policier et le stress sur la famille et les collègues.

Le poste exige une connaissance approfondie de la médecine et des domaines connexes de spécialisation ayant une pertinence pour le service régional de soins médicaux et de santé; une connaissance étendue des lois, règlements et politiques régissant le Programme des services médicaux de la G.R.C., le régime d'assurance maladie provincial et la déontologie de la profession.

Responsabilités des activités

3

Dans l'exercice des fonctions, il faut en respectant les lignes directrices tracées par le Directeur des services de santé, établir les procédures et objectifs en matière de prestation de services de santé à l'ensemble des membres de la G.R.C. de la région d'Ottawa. Ces services comprennent les soins médicaux, dentaires et psychologiques, la réadaptation professionnelle des toxicomanes, les consultations d'orthogénie, la santé environnementale et le programme de promotion de la santé.

Formuler les lignes directrices et les instructions relatives à la prestation de ces services dans la région, et notamment à la gestion du stress que comporte le travail policier et celui des forces spéciales. Étant donné la pénurie d'aide professionnelle en ce domaine, attribuable à l'intérêt relativement nouveau pour ce groupe d'emploi et à la nature du travail, auquel le secret et la sécurité sont inhérents, le poste exige d'étudier de nouvelles approches possibles de problèmes complexes. L'agent des services médicaux régionaux, indépendant sur le plan professionnel, est responsable de l'exécution compétente et professionnelle de son propre travail et de celui de son personnel. Il faut obtenir du Directeur des conseils professionnels sur des questions de politique.

L'évaluation des résultats du travail porte sur l'atteinte des buts et objectifs établis pour la région, la qualité des recommandations formulées, le discernement dont le titulaire a fait preuve en abordant les problèmes et les situations d'urgence ainsi que l'utilisation efficace des ressources.

Il faut évaluer le rendement du personnel en fonction de leur aptitude à résoudre les problèmes liés à l'emploi et à l'environnement et à déterminer dans quelle mesure les divers programmes ont permis d'atteindre les buts et objectifs établis. Le travail du personnel médical indépendant est évalué en termes de la qualité de leurs services et de leur apport à la réalisation des objectifs régionaux.

Il incombe au titulaire d'effectuer des analyses coût-avantages et des études de faisabilité, notamment sur le recrutement de nouveaux professionnels indépendants ou le maintien des contrats en vigueur, l'autorisation de l'ensemble des frais de soins médicaux engagés pour les 3 500 membres de la région et tous les dispositifs théoriques et mécaniques nécessaires au traitement ou à la prévention des risques pour la santé dans les activités policières.

Le travail exige de dispenser avis et recommandations aux hauts fonctionnaires de la G.R.C. sur un large éventail de questions ayant trait aux activités professionnelles et administratives des Services de santé. Il faut également, à titre d'autorité en la matière, conseiller les autres sur l'exploitation du centre médical. Il faut assumer en outre la responsabilité de donner des conseils autorisés en ce qui concerne le Programme de l'hygiène et la sécurité au travail et la mise sur pied de programmes de prévention comme le Programme d'aide aux membres, le Programme de promotion de la santé et de réduction du stress.

Administration

3

L'agent des Services médicaux régionaux coordonne les services de santé pour la région de la capitale nationale. Il faut notamment être responsable de la supervision du personnel de soutien professionnel et non professionnel, comprenant deux infirmières, un conseiller d'aide aux employés, un psychologue, des commis et six médecins à temps partiel à contrat.

Le travail exige d'élaborer et mettre en oeuvre des plans et des lignes directrices pour l'organisation et l'utilisation des ressources humaines. Cette tâche comprend notamment la dotation en personnel, l'appréciation des performances et la formation.

L'agent des Services médicaux régionaux est responsable de la préparation, à l'intention du Commandant, des budgets prévisionnels du programme et il devra examiner les facteurs et les services rendus et approuver le paiement des services médicaux et de santé pour une somme annuelle de \$2,000,000. Le travail exige la gestion du budget du centre de santé totalement \$75,000 pour l'administration, l'équipement et les approvisionnements. Il faut évaluer les services fournis par les médecins en pratique privée afin d'assurer le respect des barèmes des honoraires, négocier en outre les salaires et(ou) les honoraires des consultants à temps partiel et conclure des contrats de services personnels. Le poste exige également de négocier des ententes avec les associations provinciales des optométristes, des pharmaciens et des membres de la profession médicale en vue de la prestation de soins directement aux personnes admissibles.

Le travail exige la gestion du Centre médical régional et, à cette fin, il faut organiser et coordonner les activités, définir les priorités et attribuer les tâches aux subalternes.

Le travail exige l'organisation et la coordination d'un large éventail d'activités professionnelles et de soutien par la liaison et l'établissement de relations de travail harmonieuses avec les praticiens de clientèle privée et d'autres professionnels de la santé dans des domaines connexes afin d'assurer que les services sont disponibles et conformes aux politiques ministérielles.

8.1
DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 8

Niveau: 4

Titre descriptif: Directeur, division de l'Évaluation de la santé
Direction générale des services de santé

Relève du directeur général, Services de santé.

Fonctions	% du temps
<p>Planifier, organiser et diriger les services de la division de l'Évaluation de la santé chargée de la prestation d'avis, de conseils et d'appui en matière de planification, d'élaboration, de mise en application et d'évaluation des mesures relatives à l'appréciation, la prévention et le contrôle des problèmes majeurs de santé chez la population canadienne; établir les enjeux prioritaires de la santé, évaluer les besoins de populations spéciales, préparer des mémoires d'exposition/de prise de position/d'ordre stratégique et formuler des recommandations concernant les mesures de l'État et les autres mesures en matière de prévention et de contrôle de la maladie; déterminer les raisons pour lesquelles il existe des disparités géographiques et socio-économiques en matière de santé et proposer les mesures les plus efficaces de distribution et d'utilisation des services de prévention et de contrôle; coordonner l'élaboration de projets, politiques, programmes et directives dans le cadre de la prestation de services de santé et de la réalisation des buts établis; évaluer et transmettre ses constatations sur l'état de santé des Canadiens et le rapport coût-efficacité des mesures pertinentes d'amélioration; déterminer les besoins en recherche et évaluer dans quelle mesure les résultats des recherches sont applicables aux systèmes de soins médicaux; diriger ou collaborer à l'élaboration ou à la mise en oeuvre de stratégies d'intervention intégrées et intersectorielles pour faire face à des problèmes importants concernant la santé.</p>	50
<p>Établir les besoins estimatifs en ressources humaines et financières pour la division de l'Évaluation de la santé; préparer les budgets, attribuer les tâches, déléguer la responsabilité et contrôler les dépenses; établir les buts et objectifs de travail, en surveiller la réalisation afin d'assurer le respect des normes de production et de qualité; superviser et coordonner le travail du personnel, effectuer l'appréciation des performances et faire des recommandations concernant les programmes de formation et de perfectionnement à l'intention des professionnels; engager des spécialistes indépendants à titre de consultants afin de favoriser la poursuite des études d'évaluation de la santé et dresser des rapports à l'intention du directeur général sur les activités de la division.</p>	15
<p>Mettre à la disposition des hauts fonctionnaires du Ministère ainsi que d'autres organismes fédéraux, provinciaux et privés, un service de conseils en matière de prévention et de contrôle des maladies chroniques non transmissibles; étudier les lois, les politiques et les programmes en cours ainsi que les projets de modification, analyser l'information médicale et les données connexes, évaluer les effets exercés par la maladie, ainsi que la portée et l'efficacité des mesures existantes d'intervention, en déceler les lacunes ou les anomalies et recommander des modifications pertinentes; identifier de nouveaux besoins et possibilités d'intervention, recommander des projets pertinents de recherche-développement, y compris sur l'exploitation des ressources</p>	25

% du temps

extérieures; préparer des discours pour les hauts fonctionnaires, s'occuper de la correspondance et rédiger des mémoires et des rapports à être présentés à l'Organisation mondiale de la santé et à d'autres groupes nationaux et internationaux; rédiger ou évaluer et approuver les communiqués de presse ainsi que les documents éducatifs; évaluer les demandes de subventions de recherche et d'autres projets, soumis au Ministère, et formuler des recommandations à ce sujet.

Dispenser aux hauts fonctionnaires conseils et aide en matière de politique, de programmes et d'autres matières lorsque la situation exige une connaissance approfondie de la médecine, spécialement de la médecine préventive et de la santé publique; analyser et évaluer l'information médicale et scientifique; constituer des comités consultatifs et des groupes d'études spécialisés, présider les réunions et en coordonner les activités; préparer lettres, rapports et propositions portant sur des questions spéciales et donner suite aux demandes verbales de conseils; représenter le Ministère lors de rencontres avec les groupes des milieux commerciaux et professionnels, l'Organisation mondiale de la santé, les délégués d'autres pays et les fonctionnaires des gouvernements provinciaux.

10

Particularités

Degré

Nature des activités

4

Le poste exige de diriger la division de l'Évaluation de la santé, chargée de procurer des services de consultation et d'orientation aux ministères des gouvernements fédéral et provinciaux ainsi qu'à des organismes de santé nationaux et internationaux sur l'identification, la prévention et le contrôle des problèmes de santé au Canada, problèmes pouvant causer des handicaps ou la mort. La Division effectue des études simultanément en différents domaines comme le cancer, les maladies cardiovasculaires et respiratoires, afin de mettre au point des mesures pertinentes de prévention et de contrôle et de permettre l'affectation la plus efficace des moyens d'intervention. Le travail comporte des activités variées qui englobent un large éventail de tâches, notamment: planifier, organiser et diriger les services de la Division, évaluer et faire rapport sur l'état de santé de la nation, recommander au gouvernement et à d'autres, les initiatives à prendre en matière de prévention et de contrôle de la maladie, superviser le travail des subordonnés, dispenser des services de conseils spécialisés, y compris sur l'efficacité des politiques et programmes.

Le travail exige d'élaborer, recommander et favoriser les approches permettant de répondre aux nouveaux besoins et occasions d'intervention comportant l'acquisition et l'évaluation de données factuelles détaillées, l'évaluation des résultats de recherche et le choix des méthodes et techniques pertinentes d'intervention; il exige aussi de participer ou de coordonner l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes et de stratégies spécialisées (ex. prévention et contrôle des maladies cardiovasculaires, etc.).

Le poste exige en outre une connaissance étendue de la médecine préventive et de la santé publique afin de pouvoir analyser des problèmes de santé, dispenser conseils et recommandations et présenter des rapports et mémoires à des organismes professionnels. Il exige également une connaissance approfondie des lois et règlements en matière de prévention et de contrôle des maladies ainsi qu'une bonne connaissance des méthodes et techniques de gestion des programmes et des activités d'une division spécialisée.

8.3

Degré

Responsabilités des activités

4

Il incombe au directeur d'établir des buts et objectifs pour le programme de la division de l'Évaluation de la santé, d'élaborer et de mettre en oeuvre des méthodes, procédures et lignes directrices permettant d'évaluer et de recommander des mesures de prévention et de contrôle de la maladie, ainsi que la prestation de services de santé appropriés et l'analyse de problèmes spéciaux. Le travail s'effectue de façon indépendante en suivant l'orientation générale reçue au sujet de la portée des politiques et des objectifs du programme et fait l'objet d'une évaluation en termes de la qualité des recommandations, des avis formulés, de la mise en oeuvre réussie d'un programme. Le poste comporte une exigence significative, à savoir l'évaluation des résultats de recherche et de l'information médicale, l'examen des programmes et pratiques en vigueur et la détermination des nouvelles approches nécessaires.

Les projets de recherche en cours et proposés sont soumis à l'évaluation ainsi que le rapport coût-efficacité des mesures visant à améliorer la santé de la population. Identifier de nouveaux besoins d'intervention et recommander en conséquence des projets de recherche-développement, peut entraîner des coûts considérables pour les gouvernements de divers niveaux et pour les autres. Le poste implique dans une large mesure, la responsabilité en tant qu'autorité en la matière, de conseiller les hauts fonctionnaires de son ministère et d'autres ministères, les gouvernements provinciaux, les organismes internationaux et autres sur des questions ayant trait au contrôle et à la prévention des maladies ainsi que sur le recours, par le gouvernement, à des initiatives en matière de législation et de programmes pertinents.

Administration

3

Il faut être capable d'organiser et de gérer le personnel de la Division, notamment d'établir les besoins estimatifs en personnel, de sélectionner des candidats possédant les qualités requises, de répartir le travail et de déléguer la responsabilité. Le directeur a la responsabilité d'évaluer le rendement des subordonnés et de recommander les programmes de formation et de perfectionnement pertinents; le directeur estime, pourvoit et répartit les ressources humaines, financières et autres dont la Division a besoin. La gestion du budget s'effectue par l'application de mesures de contrôle de la qualité et des coûts.

Il incombe également au directeur d'engager des spécialistes indépendant à titre d'experts conseils dans le cadre des études effectuées. Il faut en outre organiser et coordonner le travail d'un personnel modeste comportant un agent de liaison et de programme, un consultant en évaluation de la santé et un secrétaire. Il faut évaluer l'évolution des études effectuées au sein de la Division ainsi que l'efficacité des services de conseil offerts par le personnel. Le poste exige en permanence l'établissement et le maintien de relations de travail efficaces avec d'autres ministères du gouvernement fédéral, les autorités provinciales et les organismes et groupes internationaux et professionnels dans le cadre des études effectuées et de l'échange d'information sur les questions touchant la santé publique. Les contraintes budgétaires et touchant d'autres ressources requièrent de la persuasion et du tact pour obtenir du personnel et de ressources monétaires d'autres sources ministérielles ou extra-ministérielles pour participer à une variété d'activités conduites en coopération.

9.1

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 9

Niveau: 4

Titre descriptif: Directeur régional adjoint, Sud
Direction des services médicaux

Relève du directeur régional, Région de l'Ontario:

Fonctions	% du temps
Planifier, diriger et contrôler l'exécution du Programme des services médicaux desservant deux zones du sud de la Région de l'Ontario dans le cadre des Services de santé aux autochtones, des Services de Santé des fonctionnaires fédéraux, du programme de la Quarantaine, des services médicaux de la Réglementation et de l'immigration; établir les objectifs de la zone, dresser des plans d'action et d'exécution conformes à ceux de la Direction et de la Région et qui tiennent compte de la diversité des conditions sociales, économiques et autres qui prévalent dans les deux zones du Sud; définir les tâches à accomplir et les critères d'évaluation du rendement; coordonner et surveiller les activités de ces zones et assurer l'efficacité à répondre aux buts et objectifs fixés, par l'utilisation compétente des ressources et la satisfaction des besoins de la clientèle; gérer un budget de 12,8 millions de dollars et administrer 19 centres médicaux, 23 infirmeries, un important centre pluridisciplinaire de soins médicaux, à Ohsweken, 15 unités des Services de santé des fonctionnaires fédéraux, 3 stations de quarantaine et 2 cliniques de fièvre jaune.	40
Établir les objectifs généraux, les priorités et les lignes directrices en vue de l'exécution des programmes des services médicaux de l'immigration, de la Quarantaine, des Services de réglementation et de Santé des fonctionnaires fédéraux dans la Région, programmes qui se limitent presque exclusivement au Sud de l'Ontario; travailler en collaboration avec le directeur régional adjoint des Programmes à l'élaboration et à la mise en oeuvre de nouvelles approches d'exécution des programmes; collaborer avec le directeur régional adjoint, Nord, afin de coordonner les opérations dans le Nord et dans le Sud; et recommander au directeur régional des politiques et procédures opérationnelles améliorées ainsi que des solutions aux problèmes à l'échelon régional.	20
Établir et entretenir des relations de travail avec les représentants d'autres organismes afin de leur apporter de l'information, de leur expliquer les objectifs visés par les programmes et projets, d'obtenir leur collaboration et de résoudre des problèmes, par exemple au niveau de la juridiction et des aspirations des autochtones; s'entretenir avec les cadres supérieurs des Affaires autochtones et du Nord, d'Emploi et Immigration et de Travaux publics Canada au sujet de la coordination des normes médicales, des procédures, des besoins de la clientèle et de l'exécution des programmes; avoir des pourparlers avec les fonctionnaires des ministères du gouvernement ontarien sur l'assurance maladie provinciale (OHIP), l'assistance prime, les normes de soins médicaux; consulter les Associations de bandes indiennes assujetties à des traités, les Conseils de tribus et les Chefs de communauté du secteur Sud de l'Ontario sur les modalités de mise au point et d'exécution des programmes, la planification et l'affectation des ressources et le transfert du contrôle des programmes de santé.	20

Superviser le travail de 162 employés par l'intermédiaire de deux directeurs de zone et du gestionnaire régional de la Santé environnementale; répartir le personnel et définir les procédures de contrôle que doivent appliquer les directeurs de zone afin de respecter les limites budgétaires; coordonner et surveiller les programmes de dépenses en capital administrés par les zones; présider le Comité de gestion chargé des opérations du Sud, y compris les deux directeurs de zone et le gestionnaire régional de la Santé environnementale; élaborer des projets de formation à l'intention des employés, participer au processus de recrutement du personnel et évaluer le rendement des subordonnés.

15

Exercer d'autres fonctions, c'est-à-dire négocier les contrats de services avec les universités et les associations professionnelles, participer à la gestion et à la direction de la Région de l'Ontario, en tant que membre du Comité exécutif régional, assister aux conférences à caractère professionnel ou autres et siéger aux comités de la direction des Services médicaux chargée d'enquêter sur la santé publique, les accidents, les blessures et d'autres questions reliées à la santé.

5

Particulariés

Degré

Nature des activités

4

Planifier, diriger et contrôler la mise en oeuvre du Programme des services médicaux dans les deux régions du Sud (celles de Thunder Bay et de Toronto) de la Région de l'Ontario chargée de l'exécution des programmes des Services de santé aux autochtones, de Santé des fonctionnaires fédéraux, de la Quarantaine, des services de la Réglementation et de l'Immigration. Le programme des Services de santé aux autochtones offre des services complets de santé publique à 85 000 Indiens inscrits dans les deux zones du Sud. Le programme de Santé des fonctionnaires fédéraux s'occupe de promouvoir la santé et la sécurité de quelque 50 000 employés fédéraux. Les services de la Quarantaine et de la Réglementation effectuent l'inspection des transporteurs internationaux et inter provinciaux comme les bateaux, les avions et les trains, prévoient des cliniques de fièvre jaune et la surveillance contre l'infiltration éventuelle de maladies exotiques - un ensemble d'activités centrées sur les aéroports internationaux, les ports et les points d'accès et de sortie.

Il faut établir des objectifs, des plans stratégiques et des plans opérationnel compatibles avec ceux de la Région et de la Direction et répondant à une diversité de conditions sociales, économiques et politiques ou autres qui prévalent dans les deux zones du Sud; mettre au point des lignes directrices pour la gestion de l'ensemble des activités entreprises dans les deux zones; établir les priorités en matière d'affectation des ressources; passer en revue et évaluer constamment tous les programmes de la zone dans une perspective d'atteinte des objectifs; dispenser avis et conseils aux directeurs de zone dont il faut diriger et coordonner le travail.

Le poste consiste entre autres à mettre au point et à recommander de nouvelles méthodes d'exécution des programmes et à évaluer la faisabilité opérationnelle des changements et innovations apportés. Il faut également mettre au point et recommander les modifications à apporter aux normes, pratiques et règlements médicaux. A titre de membre du Comité exécutif régional, il faut jouer un rôle dans l'établissement des politiques, objectifs et priorités opérationnels à l'échelon régional.

9.3

Degré

Le poste exige une connaissance approfondie de la médecine et de domaines connexes de spécialisation qui entrent dans le cadre des services médicaux et de santé de la zone, une connaissance étendue des lois, règlements et politiques régissant le Programme des services médicaux ainsi qu'une connaissance faisant autorité en matière de règlements et d'ordonnances provinciaux relatifs à la santé.

Responsabilités des activités

4

Le poste exige de formuler des objectifs, plans, normes et procédures à observer dans la réalisation du Programme des services médicaux dans les deux zones du Sud (Thunder Bay et Toronto). Le directeur régional adjoint dispense des conseils et des avis concernant la prestation de services en élaborant des méthodes répondant à diverses conditions qui prévalent dans le Sud où l'on trouve 70% des communautés autochtones de l'Ontario. La presque totalité des activités dans le cadre des programmes de Santé des fonctionnaires fédéraux, de la Quarantaine et de la Réglementation se situent dans le Sud. Il s'agit de programmes portant sur des problèmes intenses de santé reliés à l'environnement.

Le poste exige de travailler de façon autonome et d'assumer la responsabilité de son propre travail et de celui de son personnel. Il faut habituellement limiter ses conseils aux questions qui exigent une définition de la politique et des objectifs régionaux, l'interprétation des lois ou la clarification des politiques et objectifs du Programme des services médicaux. Les résultats du travail sont évalués en fonction de l'atteinte des buts et objectifs fixés pour les deux zones. Cette évaluation porte sur la qualité des recommandations formulées, le discernement dont il faut faire preuve en abordant les problèmes et les situations d'urgence et l'utilisation efficace des ressources.

Le poste consiste entre autres à évaluer le travail des agents et employés subordonnés, et à déterminer la faisabilité des études visant à améliorer la prestation de services et l'exécution du programme. Il faut évaluer les rapports rédigés par les directeurs de zone et déterminer quelles modifications sont nécessaires afin d'améliorer les opérations du secteur Sud, et s'il y a lieu de réaffecter les ressources ou d'introduire des procédures nouvelles ou révisées répondant aux besoins de divers groupes de clients.

Le poste exige de dispenser des conseils d'ordre administratif et professionnel au Directeur et aux membres du Comité exécutif régional sur la gestion du programme, les problèmes d'exécution ainsi que les modifications à apporter aux normes, procédures ou installations. Il faut donner des avis et des recommandations sur une gamme de sujets aussi vastes que les responsabilités du poste sont diverses. Sur le plan opérationnel, il faut agir comme conseiller auprès du Comité de gestion pour les opérations du Sud. Dans le cadre du programme des Services de santé aux autochtones, conseiller les agents du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, ainsi que le gouvernement provincial et les municipalités, sur diverses questions, y compris les mesures visant à améliorer l'état de santé et l'environnement des autochtones.

Administration

4

La gestion opérationnelle des programmes de santé et des services connexes dans les deux zones du Sud consiste à coordonner et à contrôler, par l'intermédiaire des deux directeurs de zone, le travail de 162 employés affectés à la prestation de services dans 19 centres médicaux, 23 infirmeries, un important centre multidisciplinaire de soins médicaux, 15 unités de Santé des fonctionnaires fédéraux, 3 stations de quarantaine et deux cliniques de fièvre jaune.

Le poste exige la responsabilité de l'affectation des ressources dans le cadre d'un budget annuel global de 12,8 millions de dollars, de concert avec les deux directeurs de zone ainsi que d'autres membres de Comité de gestion des opérations du Sud; il faut coordonner et contrôler un budget annuel de quelque 2,2 millions de dollars dans le cadre d'un programme de dépenses en capital, activités qui mènent à négocier avec les Bandes indiennes et Travaux publics Canada.

Pour ce qui est de l'aide de source extérieure, il faut négocier des contrats de service avec les universités et les associations professionnelles pour la prestation de services de santé que l'on n'aurait pu autrement procurer à la population de cette région; il faut solliciter l'aide du gouvernement provincial sur l'assurance médicale en vertu du régime d'assurance maladie provincial (OHIP) et de l'assistance prime aux autochtones.

En tant qu'administrateur régional, le rôle consiste à organiser et à coordonner un large éventail d'activités professionnelles et auxiliaires par l'entremise de collègues et de subordonnés dans des programmes et activités divers bien que connexes; au niveau régional et du secteur, il faut établir et entretenir des relations de travail efficaces avec des organismes nationaux et provinciaux.

10.1
DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 10

Niveau: 5

Titre descriptif: Directeur régional
Région de l'Ontario
Direction des services médicaux

Relève du directeur général, Opérations, Direction des services médicaux.

Fonctions	% du temps
<p>Planifier, organiser et gérer le Programme des services médicaux de la région, y compris les suivants: Services de santé aux autochtones, Hygiène et sécurité au travail, services médicaux de l'Immigration, Quarantaine, Services de réglementation de la santé et d'urgences médicales. Dresser des plans à long et à court termes pour la réalisation des programmes régionaux et établir les besoins prévisionnels en ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à l'atteinte des objectifs. Fixer, pour les programmes régionaux, des objectifs et des priorités compatibles avec ceux du programme de la Direction et répondant à la diversité des conditions sociales, économiques, politiques ou autres qui prévalent dans la région. Élaborer les lignes directrices à observer dans la gestion des programmes régionaux, définir les objectifs et buts à réaliser en respectant des délais précis et déterminer les critères de mesure du rendement. Contrôler un budget annuel de 65 millions de dollars, affecter les ressources et émettre des lignes directrices à l'intention des hauts fonctionnaires du bureau principal régional et des quatre zones, concernant l'utilisation et la dépense des ressources; étudier et évaluer le niveau d'efficacité et d'efficience des programmes régionaux. Entreprendre et diriger des études coût-avantages portant sur la faisabilité et nouvelles approches visant à améliorer les opérations et les programmes régionaux en réponse à l'évolution des besoins de la population et des organismes desservis.</p>	35
<p>Gérer et coordonner le travail de 480 employés des catégories professionnelle, technique, opérationnelle et administrative, par l'intermédiaire de hauts fonctionnaires des bureaux principaux régionaux et des quatre directeurs de zone. Interpréter les politiques, objectifs et procédures du programme, évaluer la situation courante des programmes, résoudre des problèmes de gestion complexes et déterminer s'il y a lieu de modifier les objectifs, priorités et procédures. Réaliser un programme permanent de recrutement, de sélection et de formation du personnel professionnel et autre, orienter les cadres supérieurs, répartir le travail et évaluer leur rendement.</p>	35
<p>Diriger et participer à la mise au point de nouvelles approches permettant de résoudre les problèmes et d'améliorer la qualité, l'économie et l'efficacité des programmes régionaux de santé et de soins médicaux. S'entretenir avec les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et d'Environnement Canada sur la coordination des mesures à prendre afin d'améliorer les facteurs d'ordre environnemental dans la santé des Indiens. Travailler en liaison avec les fonctionnaires d'Emploi et Immigration Canada à l'amélioration des services médicaux de l'immigration. En collaboration avec les gouvernements provinciaux et municipaux, déterminer les besoins de services et arrêter les mesures de partage des établissements ou d'autres mesures visant à améliorer la qualité et l'économie des services. Négocier des ententes avec les organisations professionnelles et les facultés de médecine des universités en vue de la prestation de soins dans les hôpitaux et cliniques de la région.</p>	15

% du temps

Représenter le Ministère lors des rencontres avec les fonctionnaires d'autres ministères du gouvernement fédéral, les Bandes indiennes et d'autres organisations, afin de promouvoir le programme de services médicaux et de fournir des renseignements sur les facteurs d'ordre social, environnemental et culturel qui influent de façon significative sur la santé. 10

Exercer d'autres fonctions, notamment à titre de membre des groupes de travail et des comités de la direction et fournir des renseignements à la population et aux médias. 5

Degré

Particularités

Nature des activités

5

Le travail consiste, entre autres, à diriger et à coordonner les programmes dans la province de l'Ontario. Ces programmes portent simultanément sur des domaines de matières vastes et distincts, différents les uns des autres au niveau de l'organisation, des méthodes d'exécution et des objectifs. Le programme de Services de santé aux autochtones assure des soins médicaux et dentaires préventifs et thérapeutiques à quelque 85 000 Indiens inscrits et exploite deux hôpitaux, 11 infirmeries, 21 centres médicaux ainsi qu'un certain nombre de cliniques à cette fin. Les services de la Quarantaine exercent une surveillance médicale visant à prévenir l'infiltration de maladies infectieuses ou contagieuses à la faveur du va-et-vient ou du trafic international. Les services médicaux de l'Immigration ont pour rôle d'informer Emploi et Immigration Canada de l'état de santé des immigrants. Le Programme de l'hygiène et la sécurité au travail vise la promotion et la préservation de l'état de santé de quelque 55 000 employés fédéraux et exploite 18 unités de santé.

Le directeur régional élabore et met en oeuvre de nouvelles approches répondant aux fréquents changements de besoins qui se manifestent à l'intérieur des programmes régionaux de soins médicaux et de santé. Afin de maintenir les régimes d'assurance des soins hospitaliers et médicaux, il est nécessaire d'évaluer périodiquement les méthodes et procédures permettant le recouvrement de fonds et afin d'assurer que la population indienne inscrite est couverte. Dans la mise en oeuvre des objectifs de la Direction visant à améliorer le niveau des services de traitement, il est nécessaire de recourir aux professionnels indépendants. La réalisation des objectifs courants à cet égard se fait par le biais d'ententes et de contrats négociés avec les facultés de médecine des universités ontariennes pour la prestation de soins par des spécialistes, médecins, résidents et autres membres du personnel médical dans les hôpitaux régionaux.

Il faut posséder une connaissance faisant autorité sur des matières d'étude, fonctions, objectifs et exigences administratives des programmes régionaux de santé et de soins médicaux ainsi que des règlements et politiques régissant le programme de la Direction. Le poste exige une connaissance étendue des fonctions et objectifs des programmes de soins médicaux et de santé relevant des ministères du gouvernement provincial.

Degré

Responsabilités des activités

S

Le directeur régional agit à titre de conseiller auprès du directeur général -- Opérations pour l'adoption des mesures de mise en oeuvre, dans le cadre du programme de la Direction, des politiques établies par celle-ci. Il faut dresser, pour les programmes régionaux, des plans et des objectifs compatibles avec ceux du programme de la Direction mais en ayant soin de les adapter à la diversité des conditions sociales, économiques, politiques ou autres qui prévalent dans la région.

Le poste consiste, entre autres, à établir les lignes directrices à observer dans la gestion des programmes régionaux et la résolution de problèmes complexes afin d'assurer l'atteinte des objectifs dans les délais prévus et selon les ressources disponibles. Il faut diriger le déroulement des études de mise au point de nouvelles approches en réponse aux besoins changeants de la population de l'organisme desservi.

Le programme de la Direction se définit, au sens large et général, en termes de la portée et des objectifs de ses politiques. Il faut faire preuve de discernement dans l'organisation des programmes régionaux, l'affectation des ressources et l'établissement des priorités de la région.

Le travail fait l'objet d'une évaluation périodique de concert avec le directeur général -- Opérations et en termes d'atteinte des objectifs. Les facteurs pris en considération dans cette évaluation sont notamment les suivants: le niveau et l'économie des services régionaux, la résolution de problèmes régionaux exceptionnels et complexes, la mise au point d'approches facilitant l'atteinte des objectifs, la qualité des recommandations formulées, dans la mesure où celles-ci contribuent au développement et à la mise en oeuvre du programme.

Le directeur régional étudie les rapports émanant des cadres supérieurs régionaux afin de mesurer l'évolution des programmes vers l'atteinte des objectifs et d'évaluer la qualité, l'efficacité et l'économie de leur exécution et de leur gestion. Outre l'évaluation des rapports des gestionnaires, il faut déterminer s'il y a lieu de modifier les objectifs et priorités régionaux et l'affectation des ressources ou d'instaurer de nouvelles procédures. Il faut, en outre, évaluer les propositions soumises par les spécialistes faisant partie de son personnel, les experts-conseils, les fonctionnaires des ministères desservis ainsi que les agents du gouvernement provincial et représentants des organismes autochtones en vue d'instaurer des services régionaux ou de remanier les services existants.

Le directeur régional met en action et évalue les études de faisabilité et coût-avantages pour la mise au point de nouvelles approches visant à améliorer les services professionnels et de gestion dans la région et à assurer que les activités dans le cadre des programmes répondent aux exigences découlant de l'évolution rapide des conditions économiques et sociales. Citons, à titre d'exemple, les nouveaux services et approches élaborés à la suite d'études de faisabilité et coûts-avantages: la dotation, par les universités, d'un personnel représentant quelque 50 années-personnes pour le maintien de services professionnels permanents dans les hôpitaux et cliniques, la prestation de services ménagers, d'entretien et de soins diététiques dans les hôpitaux, par des entrepreneurs privés, les améliorations au niveau de l'approvisionnement en personnel des

postes isolés et la participation des unités locales de santé publique à la prestation de soins aux autochtones. À ces fins, il faut négocier des contrats ou ententes relatifs aux nouveaux services instaurés à la suite des études. Bien que les dépenses majeures sont sujets à approbation par le sous-ministre adjoint, il faut autoriser l'achat de biens ou de services d'une valeur de 50 000 dollars ou moins.

Le travail exige de dispenser aux hauts fonctionnaires des avis et des recommandations faisant autorité sur des questions se situant dans le cadre des diverses responsabilités, tant fonctionnelles que réglementaires, du Programme des services médicaux en Ontario. En tant que responsable des services médicaux de la Quarantaine et de l'Immigration, il faut, à l'occasion, conseiller les fonctionnaires du gouvernement fédéral ainsi que les entreprises de transport sur des questions comme l'établissement ou l'application de normes médicales. Les agents des ministères employeurs reçoivent des conseils sur les mesures à prendre pour améliorer et sauvegarder la santé des employés oeuvrant au programme de l'Hygiène au travail. Dans le cadre du programme des Services de santé aux autochtones, conseiller les agents du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le gouvernement provincial et les municipalités sur diverses questions, y compris sur les mesures visant à améliorer la condition des autochtones en matière de santé, d'éducation et d'environnement. Les agents des gouvernements étrangers reçoivent des conseils sur les normes et politiques canadiennes en matière de santé dans la mesure où celles-ci influent sur le va-et-vient entre pays. Il faut également conseiller le sous-ministre adjoint et lui faire des recommandations sur l'adoption ou la mise en oeuvre des politiques du programme.

Administration

5

Le directeur régional gère, par l'intermédiaire des hauts fonctionnaires du bureau principal et des quatre directeurs de zone, un personnel composé de 480 employés des catégories professionnelle, technique, opérationnelle, administrative et de soutien.

Le travail exige de dresser les plans à long et à court termes et d'établir les besoins prévisionnels en ressources humaines, financières et matérielles. Il faut donner des conseils et des instructions aux gestionnaires sur l'appréciation du rendement des subordonnés, la mise en application des conventions collectives et les procédures de la résolution des griefs. Le travail comporte l'exercice de l'autorité déléguée en matière de recrutement, d'appréciation des performances des cadres supérieurs et l'évaluation des rapports concernant l'aptitude au perfectionnement du personnel subalterne.

Le travail exige de planifier et administrer un budget régional de 65 millions de dollars. Cette planification consiste notamment à donner des instructions et des conseils aux cadres supérieurs concernant la formulation des prévisions financières à long et à court termes, l'établissement des priorités et objectifs anticipés ainsi que l'évaluation et le groupement de ces prévisions aux fins d'inclusion dans les prévisions financières régionales. La gestion du budget comporte notamment l'affectation de fonds au bureau principal et aux quatre zones, l'établissement de lignes directrices et de contrôles relatifs aux dépenses ainsi que l'évaluation régulière des courbes générales de dépenses afin de déterminer la nécessité de réaffecter les fonds ou de recourir à d'autres mesures pertinentes. Le travail exige en outre l'exploitation et le maintien

d'établissements régionaux évalués à plus de 30 millions de dollars, à l'égard desquels un montant annuel de 1,3 millions de dollars en dépenses utilitaires et matérielles est approuvé chaque année. Le poste exige également de mettre au point des systèmes de recouvrement de fonds, variant entre un et deux millions de dollars, à l'égard des régimes d'assurance des soins hospitaliers et médicaux.

Le poste exige en permanence le recours aux services de professionnels indépendants afin de répondre aux besoins du programme des Services de santé aux autochtones et, à l'occasion, un soutien administratif venant de sources non ministérielles. Il faut établir et entretenir des contacts et des relations de travail avec les universités, les autorités médicales provinciales, les associations médicales ainsi que des médecins et dentistes individuels afin d'obtenir leur appui et leur participation. Les services professionnels et spécialisés dispensés dans la région se chiffrent chaque année à quelque 2,9 millions de dollars, aux termes de contrats négociés et d'honoraires approuvés par le directeur régional.

Les programmes régionaux de soins médicaux et de santé sont assujettis aux exigences de changement quant à la nature et à l'ampleur des services offerts. Il faut donc évaluer de façon continue les ressources humaines de la région, y compris le personnel sous contrat ou recevant des honoraires, afin d'organiser et de coordonner les activités des employés, à court comme à long terme. En raison des variations temporaires dans la charge de travail, il peut s'avérer nécessaire de muter des employés à d'autres postes dans des endroits où sont dispensés des services médicaux, dentaires, de quarantaine ou ceux de l'immigration. Lorsque des changements interviennent dans la nature des programmes ou de leurs objectifs principaux, il convient de dresser des plans en précisant notamment l'emplacement des établissements, le nombre d'employés ainsi que le travail à effectuer, aux fins d'inclusion avec les autres ressources nécessaires au maintien de l'organisation.

Il faut en outre coordonner les services régionaux avec ceux d'autres organisations. A cette fin, il faut notamment conclure des accords de participation aux frais avec les autorités médicales provinciales et municipales en vue de la prestation de soins médicaux et dentaires ou de l'utilisation des établissements cliniques. Il faut conclure également des accords de participation aux frais avec d'autres ministères des gouvernements fédéral et provinciaux pour le transport et d'autres services courants dans les régions éloignées.

L'exécution des programmes de services médicaux, de quarantaine, de l'immigration et de l'hygiène au travail nécessite la mise au point de formules de collaboration avec les ministères du gouvernement fédéral et avec d'autres organisations auxquelles sont fournis des services consultatifs ou autres.

SOUS-GROUPE: MÉDECINS SPÉCIALISTES

SOUS-GROUPE: MÉDECINS SPÉCIALISTESINTRODUCTION

Cette partie de la norme du groupe de la Médecine décrit le plan à suivre dans la classification des postes attribués au sous-groupe des Médecins spécialistes. Elle comprend une introduction, une définition du sous-groupe, un glossaire, des descriptions des degrés et des postes-repères.

Cette méthode de description des degrés sert à classer les postes attribués au sous-groupe des Médecins spécialistes. La description de chacun des trois degrés du plan à suivre dans la classification fait état des principales caractéristiques des postes attribués à ce niveau. Ces postes sont considérés comme comportant les mêmes difficultés et sont assignés au même degré lorsque les fonctions et responsabilités correspondent le mieux, dans l'ensemble, à la description de chaque degré et à la description des postes-repères qui explique ce degré par des exemples.

Postes-repères

La description des postes-repères explique chaque degré par des exemples. Chaque description fait valoir les fonctions principales du poste. Les descriptions des postes-repères font partie intégrante du plan et servent à assurer l'uniformité dans l'application des descriptions de degré.

Application de la norme

L'application de la présente norme de classification se fait en quatre étapes.

1. Étudier la description du poste afin de bien comprendre le poste dans son ensemble. On étudie aussi le rapport qui existe entre le poste évalué et les postes supérieurs et inférieurs de la hiérarchie.
2. Confirmer que le poste appartient bien à la catégorie, au groupe et au sous-groupe, en se reportant aux définitions et aux descriptions des postes inclus et exclus.
3. Attribuer provisoirement un degré au poste évalué, en considérant les fonctions et responsabilités du poste par rapport aux descriptions de degré. On attribue provisoirement au poste le degré qui correspond le mieux, dans l'ensemble, aux fonctions et responsabilités du poste.
4. Comparer la description du poste évalué à celle des postes-repères illustrant le degré provisoirement choisi. On la compare également à celle des degrés supérieurs et inférieurs au degré en question.
5. Comparer, dans son ensemble, le poste évalué aux postes qui ont été attribués au même niveau pour vérifier l'exactitude du niveau choisi.

DÉFINITION DU SOUS-GROUPE: MÉDECINS SPÉCIALISTES

La pratique, la supervision ou la direction de la pratique d'une spécialisation médicale dans les hôpitaux fédéraux, cliniques et autres établissements.

Postes inclus

Les postes inclus dans ce sous-groupe sont ceux qui requièrent la formation et le savoir d'un médecin spécialiste dans l'exercice d'une ou plusieurs des fonctions suivantes:

- Diagnostiquer, traiter ou prévenir les maladies, invalidités ou troubles de santé chez l'humain en suivant les méthodes et procédés établis d'une spécialisation médicale particulière;
- Enseigner et former, les étudiants en médecine, résidents et autres membres du personnel hospitalier;
- Dispenser des services de consultation médicale;
- Entreprendre des travaux de recherche théorique et pratique dans une spécialisation médicale;

- Surveiller ou diriger l'exécution de l'une quelconque des fonctions ci-dessus.

Postes exclus

Les postes exclus de ce groupe sont ceux qui ne requièrent pas l'exercice d'une spécialisation médicale.

GLOSSAIRE

«Service de spécialisation»: unité au sein de l'organisation qui représente une branche majeure de spécialisation médicale comme la médecine, la chirurgie, la psychiatrie ou la pathologie.

«Division de spécialisation»: unité au sein de l'organisation à l'intérieur d'un service de spécialisation qui représente une sous-spécialité dans une branche majeure de spécialisation médicale, comme la médecine pulmonaire, la neurochirurgie ou la biochimie médicale.

DESCRIPTIONS DE DEGRÉ

Premier degré

Ce degré comprend des postes dont la responsabilité principale est la pratique d'une spécialité médicale dans des hôpitaux, cliniques ou autres établissements. A ce niveau, les responsabilités de supervision se limitent notamment à la supervision et à la formation du personnel de traitement, comme les résidents, les infirmières et infirmiers, les techniciens, les aides-infirmières et garçons de salle d'hôpital, à la commande d'équipement et de fournitures, et à la recommandation de l'achat de nouvel équipement et de nouvelles fournitures ou de l'utilisation de nouvelles méthodes et techniques de traitement.

Deuxième degré

Ce degré comprend des postes dont la responsabilité est la supervision à plein temps d'autres membres de la profession médicale ou du personnel médical et paramédical de soutien et la gestion d'une division de spécialisation ou d'un petit service de spécialisation.

Troisième degré

Ce degré comprend des postes dont la responsabilité est la supervision de tous les membres de la profession médicale ou de tout le personnel médical et paramédical de soutien et la gestion complète d'un grand service de spécialisation.

5

INDEX-DESCRIPTIONS DE POSTES-REPÈRESPar ordre ascendant de degré

DEGRÉ	N° DE POSTE-REPÈRE	TITRE DESCRIPTIF
1	1	Médecin consultant Clinique de santé des fonctionnaires fédéraux
1	2	Psychiatre, centre psychiatrique régional
1	3	Anesthésiste, hôpital général de Moose Factory
2	4	Chef de section -- Pathologie, division de la Recherche en toxicologie
2	5	Directeur, Bureau de biochimie médicale, Centre de laboratoire pour la lutte contre la maladie
3	6	Chef de service -- Psychiatrie, grand service psychiatrique

1.1

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 1

Niveau: 1

Titre descriptif: Médecin consultant
Clinique de santé des fonctionnaires fédéraux
Région de la capitale nationale

Relève du Médecin fonctionnaire responsable, clinique de santé des fonctionnaires fédéraux.

Fonctions principales

Agir à titre de consultant en médecine interne et cardiologie, donner des consultations médicales, conseiller le personnel médical sur le diagnostic, le traitement et les conséquences thérapeutiques de problèmes médicaux cardiologiques et autres. Réaliser ou diriger divers tests diagnostiques comme les évaluations spirométriques, les documentations électrocardiographiques et l'épreuve de stress à la trépineuse. Interpréter les rapports d'enquête médicale de la clinique elle-même ou de sources externes: électrocardiogrammes, phonocardiographies, analyse de spirométrie, gaz du sang et divers tests biochimiques. Discuter des conséquences de ces résultats avec les médecins et parfois avec les malades; traiter, le cas échéant, avec la haute direction et les membres du Parlement.

Évaluer la santé des fonctionnaires et des membres de leur famille envoyés à la clinique de santé des fonctionnaires fédéraux pour établir un diagnostic ou pour donner une évaluation médicale de leur état de santé. Consigner par écrit les antécédents médicaux, procéder à des examens médicaux, des tests et autres actes de recherche. Analyser les résultats des tests et les comparer avec les résultats d'exams.

Procéder à des examens médicaux complets de certaines catégories de fonctionnaires «soumis à un risque» en raison de la nature de leur travail, comme dans le cas des personnes qui travaillent avec des substances toxiques, ou dans des endroits excessivement bruyants, ou encore dans des laboratoires où l'on se sert d'animaux infectés. Suggérer des moyens de protection et de dépistage précoce de problèmes découlant de leur travail.

Examiner et évaluer les rapports médicaux de médecins privés présentés au nom d'employés pour des motifs comme le pré-emploi, la pension, les absences et la retraite. Informer la direction de la valeur médicale des rapports.

Vacciner et immuniser les employés qui sont tenus de voyager à l'étranger et qui sont «soumis à un risque» dans divers milieux de travail.

Participer à des programmes d'enseignement au personnel infirmier et orienter les infirmières qui, dans diverses unités sanitaires, sont aux prises avec des problèmes spécifiques.

Exercer d'autres fonctions comme celle de siéger au Conseil de révision médicale pour la Direction des services médicaux et au Conseil de révision de l'assurance invalidité pour le Conseil du Trésor.

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE ^{2.1}

Numéro du poste-repère: 2

Niveau: 1

Titre descriptif: Psychiatre
Centre psychiatrique régional

Relève du Directeur clinique, Centre psychiatrique régional, Service canadien des pénitenciers.

Fonctions principales

Procéder à l'examen psychiatrique des détenus à leur arrivée pour déterminer leur état mental et leurs antécédents psychiatriques, à l'aide de divers tests conçus pour indiquer les facteurs structuraux, fonctionnels, somatiques et métaboliques.

Prescrire et appliquer des traitements pour des détenus, individuellement ou en groupe, notamment la psychothérapie et l'administration de produits psycho-pharmaceutiques ainsi que l'électrochoc.

Donner des avis professionnels sur les mesures de précaution visant le bien-être des patients, comme les précautions contre le suicide et le resserrement de la surveillance.

Agir à titre de consultant auprès du Centre psychiatrique touchant les diagnostics d'évaluation psychiatrique, le traitement et le pronostic des problèmes de santé mentale des détenus et auprès de la Commission nationale des libérations conditionnelles et du Service national des libérations conditionnelles en remettant des rapports psychiatriques sur les détenus en régime de détention ou de libération conditionnelle.

Faire des recommandations touchant la situation des malades, comme le transfert à un établissement psychiatrique provincial ou à d'autres établissements, l'opportunité d'une formation de réadaptation et l'aptitude à l'emploi lors de la libération.

Collaborer aux programmes de formation du Centre à l'intention du personnel de traitement et autre, comme les psychiatres, les infirmières, les ergothérapeutes, le personnel de sécurité et de loisirs.

Participer aux projets de recherche psychiatrique.

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 3

Niveau: 1

Titre descriptif: Anesthésiste
Hôpital général de Moose Factory

Relève du directeur médical de la zone

Principales fonctions

Procéder à une enquête et une évaluation pré-opératoires des malades pour déterminer si leur état de santé permet l'anesthésie et choisir l'anesthésique le plus approprié dans chaque cas.

Administrer l'anesthésie ou en superviser l'administration par des résidents et dispenser des soins postopératoires dans le cadre de la supervision des malades dans la salle de réveil ou la surveillance des malades après l'opération, pendant le temps nécessaire.

Étudier et traiter divers genres de syndromes de douleur rebelle en effectuant des consultations, réaliser à plusieurs reprises une anesthésie tronculaire à des fins diagnostiques et thérapeutiques et recommander un traitement définitif, chirurgie comprise, le cas échéant.

Organiser un programme d'enseignement à l'intention des anesthésistes résidents, internes et infirmières sur les méthodes et techniques d'anesthésiologie et y participer.

Procéder à des études de recherche sur l'efficacité et l'utilité de nouvelles techniques et de nouveaux anesthésiques.

Commander les fournitures et l'équipement.

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 4

Niveau: 2

Titre descriptif: Chef de section -- Pathologie
Division de la Recherche en toxicologie

Relève du chef, division de la Recherche en toxicologie.

Principales fonctions

Diriger et superviser la section de la pathologie, prévoir les besoins en ressources humaines, hébergement, équipement et fournitures. Superviser, contrôler et évaluer le travail d'un personnel composé d'un pathologiste, de 2 scientifiques de la recherche et de 7 techniciens-spécialistes de laboratoire. Instaurer des méthodes et techniques de laboratoire nouvelles ou améliorées.

Procéder à des autopsies, interpréter les diapositives histopathologiques provenant des travaux de recherche réalisés dans les Directions des aliments et drogues et dans d'autres secteurs publics. Examiner les interprétations histopathologiques d'autres pathologistes de la division.

Agir à titre de consultant en pathologie, notamment en pathologie anatomique, clinique, humaine et vétérinaire, auprès des Directions des aliments et drogues. Interpréter les rapports de pathologie humaine et animale et leurs résultats quant aux risques pour la santé humaine; faire les recommandations qui s'imposent.

Donner des conseils et participer à la planification et à la conception de projets impliquant la pathologie dans la division de la Recherche en toxicologie. Donner des conseils et participer à des recherches connexes dans d'autres établissements gouvernementaux, universités et associations non gouvernementales de professionnels de la santé. Présenter les résultats de la recherche à des réunions scientifiques ou les publier dans des revues scientifiques.

Participer à des programmes de formation internes à l'intention du personnel de soutien, technique ou autre.

Accomplir d'autres tâches cliniques tel qu'agir comme médecin de premier contact à l'édifice Sir Frederick Banting.

5.1
DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 5

Niveau: 2

Titre descriptif: Directeur, Bureau de biochimie médicale
Centre de laboratoire pour la lutte contre la maladie

Relève du directeur général, Centre de laboratoire pour la lutte contre la maladie.

Principales fonctions

Planifier, coordonner et diriger les activités de recherche-développement médical et de consultation du Bureau de biochimie médicale. Fixer les objectifs du bureau; superviser le travail d'un personnel composé de trois chercheurs, un biologiste, deux chimistes, dix techniciens et deux membres du personnel administratif de soutien. Diriger le développement de plans de projets et évaluer le rendement du personnel.

Diriger la prestation de services nationaux de consultation en matière de chimie clinique, notamment le développement de méthodes de référence, l'organisation de sondages portant sur l'évaluation des méthodes en usage dans plus de 500 laboratoires au Canada et la prestation de sérums de référence à valeurs assignées pour dix analystes.

Diriger la prestation de services nationaux de consultation en matière d'immunochimie, notamment le développement de méthodes de référence ainsi que la purification, l'évaluation, l'essai interlaboratoires, l'attestation et la distribution à des laboratoires cliniques, à l'échelle du pays, de substances immunochimiques de référence nationale comme les étalonneurs primaires.

Concevoir et diriger, en étroite collaboration avec divers hôpitaux, des projets comme la recherche de marqueurs biochimiques indiquant le risque de complications, l'élucidation de la chimie et de l'immunopathologie, l'évaluation des indicateurs biochimiques de l'efficacité du traitement de maladies données, comme le diabète, la mise sur pied de bases de données informatisées pouvant servir aux études épidémiologiques de maladies d'origine biochimique et l'élaboration d'un système de classification fournissant un profil biochimique informatisé de chaque malade.

Dispenser des services consultatifs de spécialiste en biochimie médicale auprès du Centre médical de la Défense nationale, de l'Hôpital civique d'Ottawa, de l'Hôpital général d'Ottawa et de l'hôpital pédiatrique de l'Est de l'Ontario. Évaluer et sélectionner les malades à des fins d'études de recherche clinique avec des spécialistes d'hôpital. Évaluer les antécédents des malades ainsi que les résultats de tests de laboratoire et d'examen médicaux. Recommander de nouveaux tests de laboratoire et fournir des tests spécialisés de laboratoire ainsi que leur interprétation.

Agir à titre de consultant, représentant le Ministère auprès de l'Organisation mondiale de la Santé, Division de la technologie médicale, et à titre de membre associé du Comité européen des normes de laboratoires cliniques et de membre du Comité de contrôle de la qualité pour Médecine de laboratoire du Canada (Laboratory Medicine of Canada).

Participer à l'enseignement des étudiants en médecine, internes et résidents de la Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa dans le domaine de la biochimie médicale et des maladies métaboliques.

6.1
DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 6

Niveau: 3

Titre descriptif: Chef de service -- Psychiatrie
Grand service psychiatrique

Relève du directeur de l'hôpital.

Principales fonctions

Diriger le Service de psychiatrie de l'hôpital qui dispense soins et traitement à quelque 400 malades. Assigner leurs responsabilités aux membres du personnel professionnel. Donner des consultations aux psychiatres et médecins, Organiser des conférences de psychiatrie, établir et entretenir de bonnes relations de travail avec les autres services et départements de l'hôpital pour assurer aux malades d'excellents services de consultation, de traitement et de diagnostic.

Diriger et superviser le Service de psychiatrie, prévoir les besoins en ressources, administrer un budget de 997 000\$, superviser un personnel composé de 12 psychiatres, 4 psychologues, 2 résidents et environ 150 infirmières et garçons de salle d'hôpital, assignant les fonctions de chacun et évaluant leur rendement.

Offrir des programmes d'études en psychiatrie à l'intention des étudiants du premier, deuxième et troisième cycles, des infirmières et autres membres du personnel médical, en organisant des conférences pratiques et théoriques, des séminaires et groupes de discussion.

Évaluer les propositions de projets de recherche en psychiatrie, diriger la recherche et coordonner l'offre d'installations et de recherche psychiatrique de la part d'autrui.

Conseiller le directeur de l'hôpital sur les aspects légaux des admissions, des autorisations de départ et des libérations conditionnelles.

S'acquitter de fonctions connexes comme celle de siéger au Conseil consultatif médical et à d'autres comités professionnels et administratifs, de traiter avec le Curateur public de questions juridiques relatives aux soins psychiatriques et avec l'Association canadienne pour la santé mentale, la Légion royale canadienne, les clubs philanthropiques et autres groupes concernant le bien-être des malades.